

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

// Rapport
d'activité

2017

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

SOMMAIRE

5



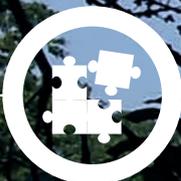
La Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire

9



Fonctionnement et budget

21



Services communs

23



Aménagement et urbanisme

27



Développement économique,
tourisme et numérique

35



Environnement et cadre de vie

41



Musique et lettres

47



Sécurité, prévention & habitat

53



Infographie "Votre agglo"

ÉDITO

Marne et Gondoire est certes un territoire singulier. C'est même le pôle de respiration au sein de Marne la Vallée. Mais Marne et Gondoire c'est aussi et surtout une Communauté d'Agglomération. Il m'a semblé important de vous proposer de (re)découvrir le fonctionnement de notre établissement public et les compétences que nous exerçons pour et avec les communes à travers un rapport d'activité allant de 2015 à 2017.

Avant de vous parler des évolutions choisies par les élus des communes depuis 2015, il me semble important de rendre hommage à Michel Chartier qui a été l'un des premiers à croire à l'intérêt des intercommunalités et qui a su faire de Marne et Gondoire un territoire sauvegardé.

En parcourant les pages de ce rapport, vous découvrirez que l'agglomération s'est ouverte aux communes pour mieux répondre à leurs besoins comme par la création de services communs entre les villes (quelle que soit leur taille) et l'agglomération. Non seulement cela évite les doublons entre les administrations mais en plus cela permet d'améliorer le service.

La CAMG s'est aussi ouverte aux autres communes. L'intégration des communes de Ferrières et de Pontcarré en est un exemple.

En remerciant les élus qui ont un réel esprit constructif (*la très grande majorité des délibérations sont votées à l'unanimité*), et en saluant la qualité des agents de la CAMG, je vous souhaite une bonne lecture.



Jean-Paul MICHEL

Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE & GONDOIRE

/ Le territoire

/ Les chiffres clés

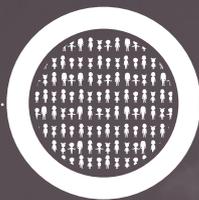
Située dans le nord de la Seine-et-Marne à 25 km à l'est de Paris, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire créée en 2002, représente la troisième agglomération de plus de 50 000 habitants. Elle est pour une large part située sur le secteur III de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Composée à l'origine de 9 communes, Marne et Gondoire s'est étendue au fil des années avec l'intégration de deux nouvelles communes sur le territoire en 2017, à savoir Ferrières-en-Brie et Pontcarré, passant ainsi de 18 à 20 communes et de 95 968 à 100 915 habitants.

LE TERRITOIRE DE MARNE-ET-GONDOIRE



Une Communauté
d'Agglomération
créée en 2002



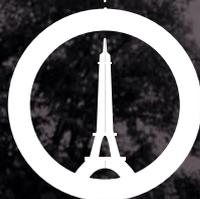
3^e agglomération de
+ de 50 000 habitants
en Seine-et-Marne



10 401
hectares



2 nouvelles
communes
en 2017



25 km
de Paris



CHIFFRES CLÉS



51
ÉLUS



34%
D'ESPACES NATURELS
& FORESTIERS



11
MÉDIATHÈQUES

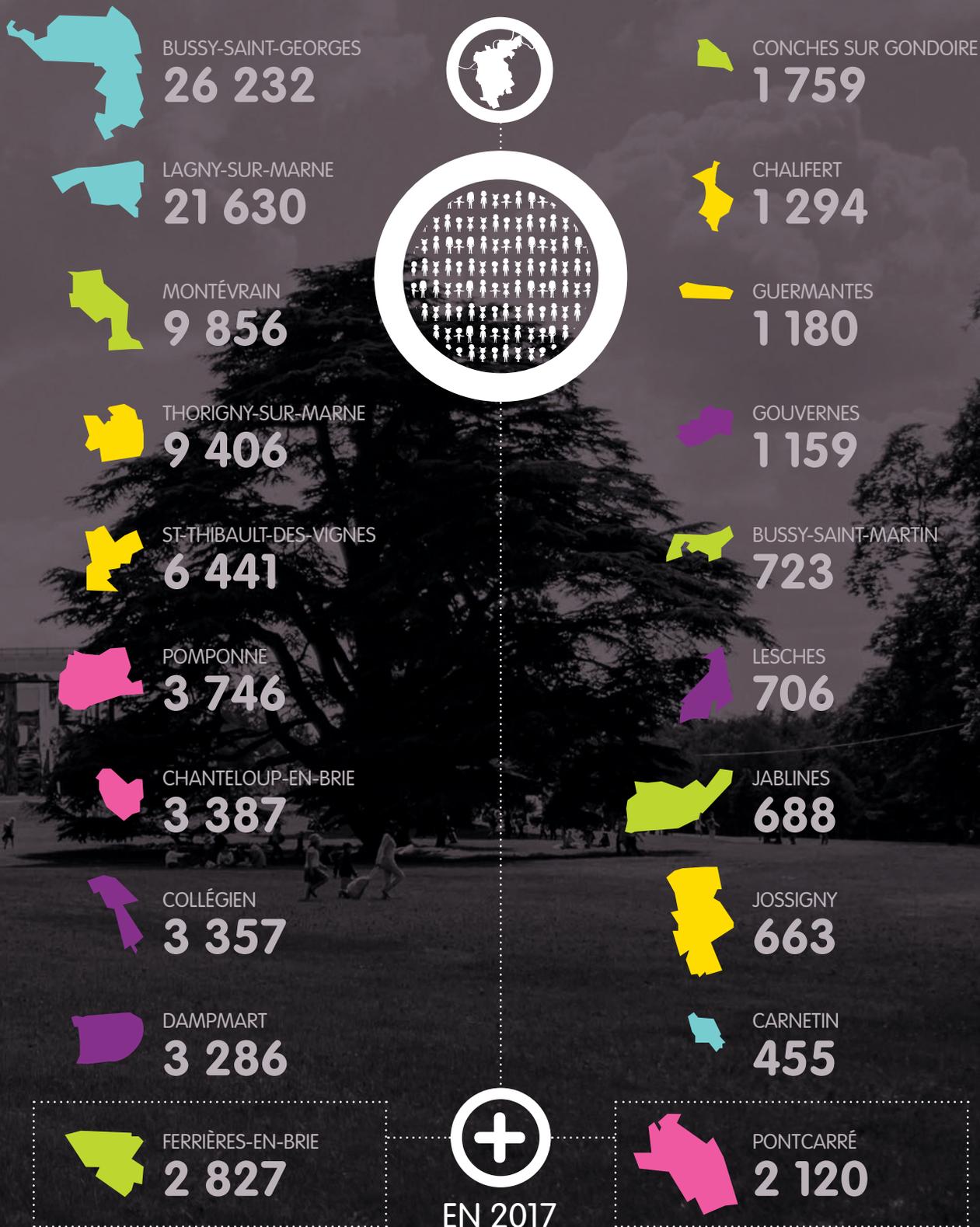


6 SALLES
DE SPECTACLES



1
CONSERVATOIRE
MULTISITES

LA POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



20 COMMUNES

100 915 HABITANTS





FONCTIONNEMENT & BUDGET

/ Les compétences

/ Les instances

/ Les élus

/ Les ressources humaines

/ Les budgets 2015 - 2016



LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Ces compétences sont obligatoires et strictement définies par la loi. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire exerce ainsi de plein droit, en lieu et place des communes qui la composent, les compétences suivantes :

Aménagement

En 2012, la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'un **aménageur public** pour faciliter la mise en œuvre des opérations d'aménagement et d'urbanisme du territoire. Cette compétence s'accomplit dans le cadre du **Schéma de Cohérence Territoriale Marne, Brosse et Gondoire**, adopté en février 2013, qui détermine l'organisation de l'espace dans les 15 ans à venir sur l'ensemble du bassin de vie afin de faire face aux enjeux à venir.

Développement économique

Cette compétence vise à **développer l'activité et l'emploi** sur le territoire de Marne et Gondoire. Elle a pour mission la **création, l'intégration, la gestion et l'entretien des zones d'activité économique**, mais également le développement des **actions de soutien** à l'activité économique et à l'emploi (*aides à la création d'entreprises, promotion du territoire, accompagnement des créateurs d'entreprises, etc.*)

Logement & Habitat

La Communauté d'Agglomération détermine précisément les **besoins actuels** et à venir en **logements** ainsi que **l'offre disponible** sur l'ensemble de son territoire. C'est tout le sens du **Programme Local de l'Habitat** qui, validé et entré en application pour la période de 2012-2017, s'appuie sur un diagnostic complet incluant les aspects démographiques, sociaux et économiques et détermine un **programme d'actions coordonnées** dans l'ensemble des communes. Depuis la fin 2016, la Communauté d'Agglomération met en place une **Conférence Intercommunale du Logement**.

Politique de la ville, prévention & sécurité

Cette compétence obligatoire inclut les **dispositifs contractuels** de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire.

Elle inclut également les **dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance**, dont la signature d'un contrat de ville datant de juin 2015, désignant le **quartier d'Orly Parc** comme prioritaire par l'État dans le cadre de la politique de la ville.

Aires d'accueil des gens du voyage

Parmi les compétences nouvelles ou renforcées résultant de la loi NOTRe de 2015, le bloc des compétences obligatoires inclut dorénavant "**l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage**".

À ce titre, la Communauté d'Agglomération a **réalisé une aire d'accueil** sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes, ouverte en septembre 2016, et en assure la gestion.

Tourisme

La notion de "promotion du tourisme" correspond aux actions de promotion et d'animation locale du territoire et figure désormais parmi les compétences obligatoires que les communautés d'agglomération exercent de plein droit en lieu et place des communes membres. Le transfert de cette compétence, réalisée dans le cadre de la loi NOTRe, a été déléguée à l'Office de tourisme de Marne et Gondoire en 2005, comprenant ainsi la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité touristique du territoire de Marne et Gondoire.

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Les communautés d'agglomération doivent se saisir d'au moins trois compétences dites "optionnelles", parmi une liste de compétences possibles prévues par la loi. Ainsi la Communauté d'Agglomération a choisi d'exercer les compétences optionnelles suivantes :

Environnement

Cette compétence a été étendue pour être prise dans sa totalité en 2013. Elle intègre les missions de **protection et mise en valeur de l'environnement, cadre de vie** (*surveillance de la qualité de l'air et du bruit, gestion des déchets*), aménagement et gestion des **espaces verts**, mise en valeur et préservation des **espaces agricoles** comme définis dans le cadre du **PPEANP**, ainsi que de la valorisation et la sauvegarde de la "**trame bleue**" du territoire.

Eau

La compétence eau a été confiée à Marne et Gondoire lors du conseil communautaire du 12 mai 2014. La Communauté d'Agglomération est ainsi responsable de l'**adduction** et de la **distribution** de l'eau potable sur le territoire, au sein duquel elle exerce pleinement sa compétence pour les communes de Chanteloup-en-Brie, Chalifert et Lesches. Pour les autres communes de l'agglomération, l'eau potable est déléguée au **SMAEP**.

Assainissement

Lorsque les communes membres ont décidé en 2005 de convertir Marne et Gondoire en communauté d'agglomération, elles ont choisi de lui déléguer la compétence optionnelle assainissement, à savoir tout ce qui concerne l'**acheminement et le traitement des eaux usées et pluviales**. Les premiers travaux ont débuté en 2006 et plus de **30 millions d'euros** ont depuis été investis dans ce domaine, majeur pour le territoire.

Équipements culturels & sportifs d'intérêt intercommunautaire

La Communauté d'Agglomération **réalise, aménage, entretient et gère** les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (le centre aquatique de Marne et Gondoire, la halte fluviale et le moulin Russon), dans le but de créer une **offre culturelle et sportive de qualité** sur le territoire. L'intérêt communautaire permet de choisir ce qui, au sein d'une compétence donnée, relève de la communauté, le reste demeurant de compétence communale.

Action sociale d'intérêt communautaire

En 2017, les communes de Marne et Gondoire ont décidé de mener ensemble un projet pour **renforcer l'accès des habitants aux soins**. Ces actions seront réalisées au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire incluant la coordination des acteurs de la santé, le soutien et la participation aux structures d'exercice collectif reconnues d'intérêt communautaire pour les professionnels de santé ainsi que les actions d'information, de prévention et de formation à vocation communautaire. Cette nouvelle compétence permettra de renforcer **l'attractivité du territoire** pour accueillir de nouveaux professionnels de santé, en les aidant par exemple à trouver des locaux ou en facilitant leurs démarches administratives.

Maison des Services Publics

Les Maisons des Services Publics ont pour mission **d'améliorer l'accessibilité et la qualité** des services en milieu rural et urbain au sein de Marne et Gondoire, pour tous les publics. Cette compétence, créé par la loi NOTRE le 7 juillet 2015, a été transférée à la Communauté d'Agglomération en tant que compétence optionnelle le 1^{er} janvier 2017.

DEPUIS
2017

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut exercer des compétences dites "facultatives", c'est-à-dire non imposées par la loi mais que les communes auraient décidées de lui transférer :

Enseignement musical

Marne et Gondoire gère l'enseignement musical en tant que compétence facultative depuis 5 ans. Elle définit, finance et met en œuvre l'ensemble des **actions d'enseignement musical** dans le cadre du projet d'établissement du **conservatoire intercommunal**, en mettant en avant des actions de sensibilisation à la musique.

Gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal

La Communauté d'Agglomération tend à **favoriser l'accès à la musique** pour tous les publics, par l'organisation et la gestion d'événements musicaux à rayonnement intercommunal, en lien avec la compétence "enseignement musical" ou avec les activités du **Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier**.

Développement numérique

La compétence "développement numérique" inclut la conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de **réseaux** et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. À fin 2013, La Communauté d'Agglomération a adhéré au **syndicat mixte Seine-et-Marne numérique** pour développer le **très haut débit** sur l'ensemble du territoire en 2022.



LES INSTANCES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est administrée par un conseil communautaire qui intervient en tant que **véritable assemblée délibérante**.

Il est composé de **51 représentants** issus des vingt communes membres, élus au **suffrage universel** direct lors des élections municipales et **présidé par Mr Jean-Paul MICHEL**, élu par ses pairs lors de la séance d'installation le 12 octobre 2015.

Le nombre de sièges par commune est établi selon la règle de la représentation proportionnelle, conformément à la loi : le nombre de sièges d'une commune est ainsi fonction de son **nombre d'habitants**.



51 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



14 CONSEILLERS SUPPLÉANTS



7 CONSEILS / **17** BUREAUX
en 2016

6 CONSEILS / **15** BUREAUX
en 2015

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il a pour mission de concevoir, mettre en œuvre et administrer les politiques **décidées par le conseil communautaire**, tout en exerçant une **fonction d'étude, d'avis et de proposition** sur les dossiers qui lui sont soumis. Il arrête ainsi, les orientations et les stratégies d'action de la Communauté d'Agglomération.

Il se réunit régulièrement et bénéficie de délégations clairement identifiées du conseil communautaire. Il est composé d'un président, de vice-présidents, de conseillers délégués et des maires.

Le Président et le bureau ont un **pouvoir de décision délégué par le conseil communautaire**.

BUSSY-SAINT-GEORGES	Yann DUBOSC
BUSSY-SAINT-MARTIN	Patrick GUICHARD
CARNETIN	Pascal LEROY
CHALIFERT	Laurent SIMON
CHANTELOUP-EN-BRIE	Pierrette MUNIER
COLLÉGIEN	Edwige LAGOUGE
CONCHES SUR GONDOIRE	Frédéric NION
DAMPMART	Laurent DELPECH
FERRIÈRES-EN-BRIE *	Mireille MUNCH
GOVERNES	Jean TASSIN
GUERMANTES	Denis MARCHAND
JABLINES	Jean-Michel BARAT
JOSSIGNY	Patrick MAILLARD
LAGNY-SUR-MARNE	Jacques AUGUSTIN
LESCHES	Jean-Marie JACQUEMIN
MONTÉVRAIN	Christian ROBACHE
POMPONNE	Roland HARLÉ
PONTCARRÉ *	Tony SALVAGGIO
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	Sinclair VOURIOT
THORIGNY-SUR-MARNE	Thibaud GUILLEMET

* Depuis le 9 octobre 2017

LES ÉLUS



Jean-Paul MICHEL
Président, Maire de LAGNY-SUR-MARNE

LES MEMBRES DU BUREAU

CHANTELOUP-EN-BRIE  Pierrette MUNIER <i>1^{ère} vice-présidente</i> Personnel, budget communautaire	Maire de MONTÉVRAIN  Christian ROBACHE <i>2^e vice-président</i> Mutualisation	Maire de ST-THIBAUT-DES-VIGNES  Sinclair VOURIOT <i>3^e vice-président</i> Transports, requalification Zones industrielles	Maire de POMPONNE  Roland HARLE <i>4^e vice-président</i> Numérique	Maire de DAMPMART  Laurent DELPECH <i>5^e vice-président</i> Eau et assainissement	COLLÉGIEN  Edwige LAGOUGE <i>6^e vice-présidente</i> Enseignement musical
Maire de CONCHES SUR GONDOIRE  Frédéric NION <i>7^e vice-président</i> Sécurité et prévention	Maire de CHALIFERT  Laurent SIMON <i>8^e vice-président</i> , Politique de la ville, aménagement des bords de Marne	Maire de JOSSIGNY  Patrick MAILLARD <i>9^e vice-président</i> Environnement et agriculture	Maire de CARNETIN  Pascal LEROY <i>10^e vice-président</i> Développement économique	Maire de THORIGNY-SUR-MARNE  Thibaud GUILLEMET <i>11^e vice-président</i> Santé, Transition énergétique, déchets	Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE  Mireille MUNCH <i>12^e vice-présidente</i> Filière sylvicole <small>DEPUIS 2017</small>
Maire de BUSSY-ST-GEORGES  Yann DUBOSC <i>13^e vice-président</i> Habitat et Logement	Maire de JABLINES  Jean-Michel BARAT <i>Île de loisirs de Jablines</i>	Maire de BUSSY-SAINT-MARTIN  Patrick GUICHARD <i>Brosse, Gondoire domaine de Rentilly</i>	Maire de LESCHES  Jean-Marie JACQUEMIN <i>Marais du refuge, espaces Natura 2000</i>	Maire de GUERMANTES  Denis MARCHAND <i>Patrimoine bâti</i>	Maire de GOUVERNES  Jean TASSIN <i>Surveillance et interventions relatives à l'environnement</i>
LAGNY-SUR-MARNE  Jacques AUGUSTIN <i>Aménagement</i>	Maire de PONTCARRÉ  Tony SALVAGGIO <i>Délégué au SDIS</i> <small>DEPUIS 2017</small>				



LES MEMBRES TITULAIRES



André AGUERRE
BUSSY-ST-GEORGES



Ludovic BOUTILLIER
BUSSY-ST-GEORGES



Chantal BRUNEL
BUSSY-ST-GEORGES



Jacques CANAL
BUSSY-ST-GEORGES



Alain CHILEWSKI
BUSSY-ST-GEORGES



Brigitte JARROT-TYRODE
BUSSY-ST-GEORGES



Loïc MASSON
BUSSY-ST-GEORGES



Nathalie NUTTIN
BUSSY-ST-GEORGES



Eduardo RIHAN CYPEL
BUSSY-ST-GEORGES



Amandine ROUJAS
BUSSY-ST-GEORGES



Serge SITHISAK
BUSSY-ST-GEORGES



Thi Hong Chau VAN
BUSSY-ST-GEORGES



Monique CAMAJ
LAGNY-SUR-MARNE



Jacques-Edouard GREE
LAGNY-SUR-MARNE



Patrick JAHIER
LAGNY-SUR-MARNE



Isabelle MOREAU
LAGNY-SUR-MARNE



Emilie NEILZ
LAGNY-SUR-MARNE



Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA
LAGNY-SUR-MARNE



Marielle POQUET-HELFER
LAGNY-SUR-MARNE



Annick POUILLAIN
LAGNY-SUR-MARNE



Geneviève SERT
LAGNY-SUR-MARNE



Ghyslaine COURET
MONTÉVRAIN



Serge DUJARRIER
MONTÉVRAIN



Christel HUBY
MONTÉVRAIN



Vincent WEBER
MONTÉVRAIN



Martine LEFORT
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



Claude VERONA
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



Manuel DA SILVA
THORIGNY-SUR-MARNE



Catherine MARCHON
THORIGNY-SUR-MARNE



Gisèle QUENEY
THORIGNY-SUR-MARNE



LES CONSEILLERS SUPPLÉANTS



Sylvia CHEVALLIER
JOSSIGNY



Madeleine COLLET
GOUVERNES



Françoise DARRAS
DAMPART



Hervé DENIZO
CARNETIN



Denise FALOISE
JABLINES



Dominique FRANÇOISE
POMPONNE



Alain GALPIN
BUSSY-SAINT-MARTIN



Christine GIBERT
LESCHES



Nathalie LOPES
CHALIFERT



Marcel OULES
CHANTELOUP-EN-BRIE



Marc PINOTEAU
COLLÉGIEN



Annie VIARD
GUERMANTES



Catherine TOURNUT
PONTCARRÉ



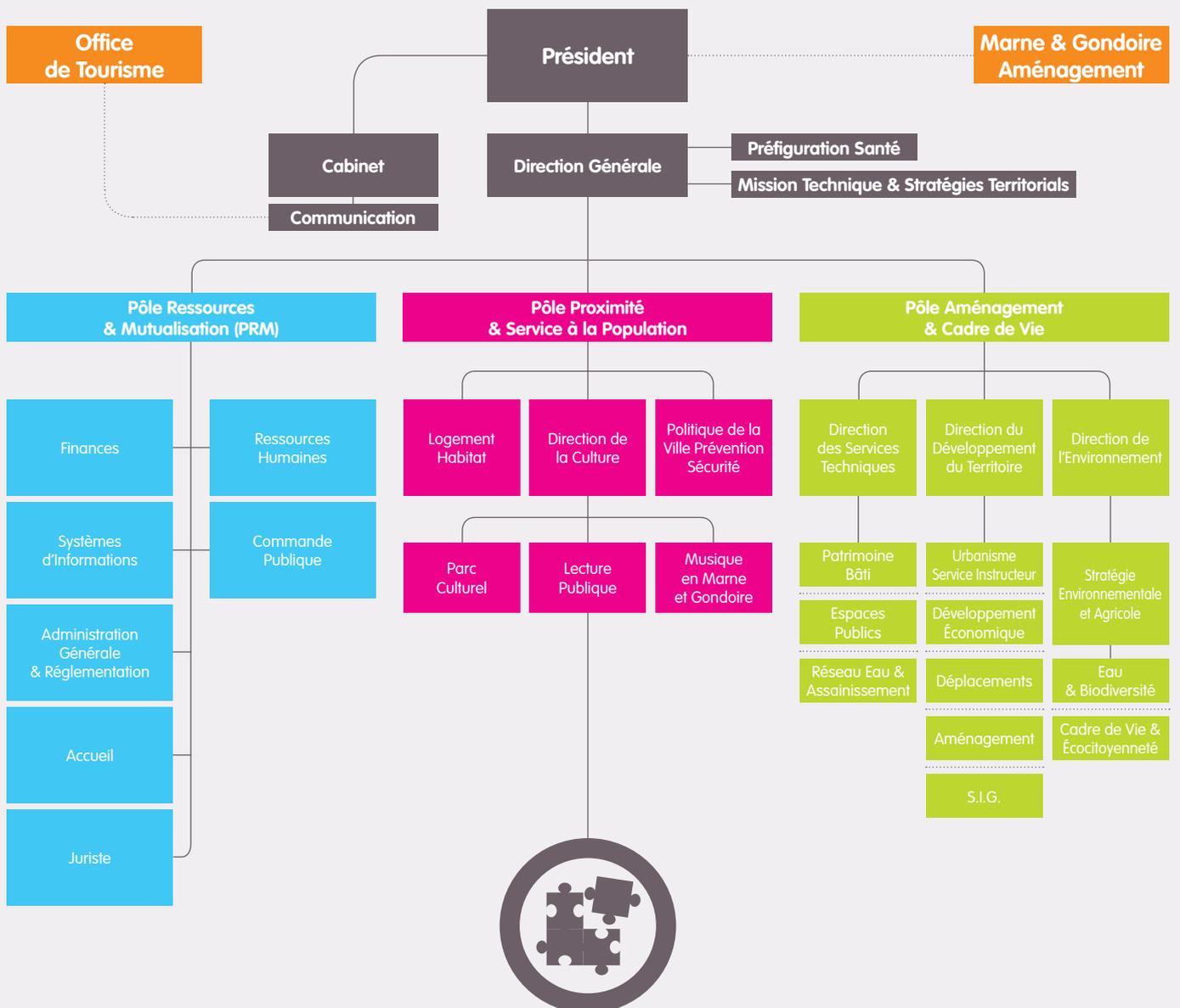
Jacques DELPORTE
FERRIÈRES-EN-BRIE



LES RESSOURCES HUMAINES



ORGANIGRAMME DES SERVICES DE MARNE ET GONDOIRE





LES BUDGETS 2015-2016

LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le budget d'une collectivité territoriale se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, qui reflète les opérations réalisées.

Les ressources financières des établissements publics proviennent en partie des entreprises et des ménages.

LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Les entreprises acquittent :

- La contribution foncière des entreprises (CFE)
- La cotisation sur la valeur ajoutée (CVA)
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui ne concerne que les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400m² et réalisant un chiffre d'affaire hors taxe de plus de 460 000€.

LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

La part de la taxe d'habitation (*acquittée par les ménages*) auparavant perçue par le département échoit depuis 2011 aux intercommunalités. Les recettes provenant des ménages ne sont donc pas liées à un nouvel impôt mais un simple transfert fiscal.

UNE FISCALITÉ MIXTE : LA TAXE FONCIÈRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire perçoit une partie de la taxe foncière acquittée par les entreprises et les ménages.

Les budgets 2015 et 2016 sont présentés par politique publique. L'exercice 2017 n'étant pas clôturé au moment de la rédaction du rapport d'activité, le budget correspondant sera consultable sur la version numérique.



RECETTES

Impôts & taxes
45 764 890,48€

Produits des services
806 098,56€

Dotation globale de fonctionnement
8 161 728,00€

Autres participations
836 308,84€



DÉPENSES APRÈS REVERSEMENT DE FISCALITÉ

● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	En euros	%
● Ecoles de musique	4 214 928	22,1%
● Ressources	2 669 846	14,0%
● Environnement	1 999 074	10,5%
● Développement éco	1 754 348	9,2%
● Déplacements	1 790 330	9,4%
● Culture	1 285 870	6,8%
● Habitat et logement	1 060 011	5,6%
● Gestion du patrimoine	996 475	5,2%
● Centre aquatique	805 940	4,2%
● Eaux pluviales	817 946	4,3%
● OTMG	837 874	4,4%
● Dette	599 763	3,2%
● Elus	204 866	1,1%



RECETTES

Autofinancement
7 366 523 €

Subventions
1 427 276 €

Remboursement de TVA
2 237 307 €

Emprunt
- €



DÉPENSES

● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	Dépenses	%	Recettes	Net	%
● Valorisation de l'environnement	3,2 M€	29,30%	0,6 M€	2,6 M€	32,23%
● Développement économique	1,9 M€	17,20%	0,0 M€	1,9 M€	22,72%
● Équipements publics	0,7 M€	6,53%	0,5 M€	0,2 M€	2,43%
● Politique des déplacements	1,2 M€	10,91%	1,3 M€	-0,1 M€	-1,29%
● Aménagement territoire	1,2 M€	11,26%	0,1 M€	1,1 M€	13,90%
● Valorisation patrimoine	1,7 M€	15,51%	0,0 M€	1,7 M€	20,73%
● Habitat	1,0 M€	9,29%	0,3 M€	0,8 M€	9,28%



RECETTES

Impôts & taxes
45 824 136,79 €

Produits des services
886 758,99 €

Dotation globale de fonctionnement
7 343 250,00 €

Autres participations
746 194,59 €



DÉPENSES APRÈS REVERSEMENT DE FISCALITÉ

● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	En euros	%
● Ecoles de musique	4 500 505	21,8%
● Ressources	2 723 993	13,2%
● Déplacements	2 252 888	10,9%
● Environnement	1 929 787	9,3%
● Développement éco	1 853 505	9,0%
● Lecture publique	1 075 859	5,2%
● Culture	1 033 609	5,0%
● Gestion du patrimoine	985 713	4,8%
● Eaux pluviales	876 459	4,2%
● Centre aquatique	788 514	3,8%
● Habitat et logement	782 832	3,8%
● OTMG	771 165	3,7%
● Dette	531 386	2,6%
● Politique de la ville	315 153	1,5%
● Elus	227 348	1,1%



RECETTES

Autofinancement
6 485 438 €

Subventions
1 795 207 €

Remboursement de TVA
865 351 €

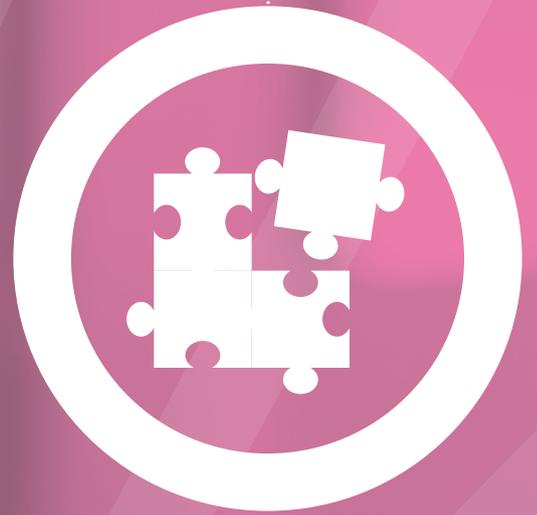
Emprunt
- €



DÉPENSES

● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	Dépenses	%	Recettes	Net	%
● Valorisation de l'environnement	2,1 M€	19,81%	0,1 M€	2,1 M€	24,76%
● Développement économique	3,0 M€	28,38%	0,7 M€	2,3 M€	27,41%
● Équipements publics	1,1 M€	10,37%	0,3 M€	0,8 M€	9,70%
● Politique des déplacements	1,1 M€	10,41%	0,9 M€	0,2 M€	2,99%
● Aménagement territoire	0,7 M€	6,46%	0,2 M€	0,5 M€	5,81%
● Valorisation patrimoine	1,0 M€	9,01%	0,0 M€	0,9 M€	11,45%
● Habitat	1,7 M€	15,57%	0,2 M€	1,5 M€	17,89%





SERVICES COMMUNS

/ Autorisation droits des sols

/ Médiathèques

/ Marchés publics

La mutualisation des services constitue un partenariat entre les collectivités et les établissements publics, permettant de mettre en commun, de manière temporaire ou pérenne, des ressources humaines et matérielles.

Avec la création des services communs pour l'administration du droit du sol, les marchés publics et les médiathèques, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire facilite la vie des communes en les allégeant d'une administration parfois complexe et en leur permettant de se concentrer davantage sur leurs habitants.



LE DROIT DES SOLS

Depuis mai 2015, la Communauté d'Agglomération a créé un **service commun d'instruction** concernant les **autorisations d'urbanisme**, autrefois géré par l'État.

Elle procède à présent à l'**analyse technique des dossiers**, tandis que les communes restent maîtres des accords à délivrer pour les demandes déposées par leurs habitants. Ce nouveau maillon leur permettra ainsi de **maîtriser l'ensemble de la chaîne** concernant le droit des sols sur leur territoire.

En plus d'une plus grande **proximité géographique**, ce dispositif présente également l'avantage d'une **meilleure écoute** aussi bien pour les maires que pour les pétitionnaires, ainsi que d'une **procédure plus rapide**, puisque les communes sont en contact direct avec les instructeurs et peuvent échanger de manière plus efficace sur les dossiers.

14 communes de Marne et Gondoire ont adhéré à cette mutualisation

Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches et Pomponne.

Montévrain, Ferrières et Pontcarré



LES MÉDIATHÈQUES

La mutualisation du réseau des bibliothèques et médiathèques en février 2016, a permis non seulement une **mutualisation de moyens** mais également de **ressources**.

Les **compétences** sont mutualisées, la **veille professionnelle** partagée, les **formations communes** et les **horaires d'ouverture** harmonisés.

Le mouvement avait été initié en 2009 avec le lancement d'un **portail internet commun**, permettant de regrouper les catalogues des bibliothèques des communes.

Cette mutualisation a permis aux habitants de bénéficier de la **gratuité de l'abonnement** et d'une **carte d'emprunt unique** donnant accès aux 11 sites du territoire.

Communes ayant choisi un service commun de base

(Les bibliothèques restent gérées par leur commune et ne participent qu'à la carte commune d'abonnement, au portail et catalogue communs.)

Bussy-Saint-Georges, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne.

Communes ayant choisi un service commun étendu

(Les bibliothèques sont gérées par la Communauté d'Agglomération)

Lagny-sur-Marne, Montévrain, Collégien, Pomponne, Chanteloup-en-Brie, Dampmart, Gouvernes, Bussy-Saint-Martin.

LES MARCHÉS PUBLICS

Le service commun de la commande publique est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2017. Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas de service spécialisé une **facilité de gestion de leurs propres marchés** (*assistance à la définition des besoins, rédaction, procédure et exécution*).

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'enjeu consiste également à parvenir à une **véritable politique d'achat** fondée sur le développement des groupements de commande, qui dans certains domaines, permettent de profiter d'un effet volume. Les marchés publics représentent un **volume de 217 marchés publics par an**.

Treize communes de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ont adhéré à ce service

Bussy-Saint-Martin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne.



AMÉNAGEMENT & URBANISME

/ Déplacements

/ Urbanisme

/ Aménagement

**L'aménagement et l'urbanisme représentent
une mission fondamentale pour la Communauté
d'Agglomération de Marne et Gondoire**

puisqu'elle consiste à penser et maîtriser l'évolution du territoire, au travers de ses transports publics, véritable colonne vertébrale de la mobilité durable, de son service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols, de l'aménagement de ses ZAC ainsi que de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

LES DÉPLACEMENTS

Si les transports collectifs constituent une des forces du territoire de Marne et Gondoire, la Communauté d'Agglomération s'engage à promouvoir et déployer des modes de transports alternatifs pour réaliser des économies d'énergie et réduire l'empreinte carbone, tout en renforçant ses offres de déplacement existantes pour répondre aux besoins de mobilité croissants des habitants du territoire. Cela s'accompagne avec la création de services complémentaires au réseau de transports en commun sur les espaces faiblement desservis ou par la mise en place d'un Schéma directeur de liaisons douces. Cet outil, approuvé en avril 2015, prévoit d'ici 2024 la réalisation de 45 km d'itinéraires cyclables sur le territoire.

LA PROMOTION DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

- **Le prêt de vélo gratuit.** Ce service gratuit propose des vélos à la demi-journée contre une pièce d'identité. Il est réalisé en partenariat avec l'association Germinale qui emploie des personnes en contrat d'insertion. L'opération a comptabilisé **1 854 prêts en 2016 et 1 754 en 2017** pour une durée moyenne d'utilisation de **2h30**. Fort de son succès, le prêt de vélo a été reconduit en 2017 de mai à octobre.
- **Le déploiement de l'offre "éco-mobilité".** En 2015, La Communauté d'Agglomération a décidé de développer conjointement avec Paris - Vallée de la Marne et Val d'Europe Agglomération, une offre de recharge de véhicule électrique et d'auto-partage. En 2016, **38** bornes d'éco-mobilité ont été déployées et 15 véhicules ont été répartis sur le territoire.
- **La vélostation "Véligo" à Montévrain.** Depuis le 6 juillet 2015, la 1^{ère} consigne Véligo de Marne et Gondoire a ouvert ses portes à Montévrain, permettant ainsi de stationner son vélo en toute sécurité. Ce dispositif, mis en place conjointement avec le STIF, vise à favoriser l'intermodalité entre les modes doux et les transports communs et devrait être également implanté en gare de Lagny / Thorigny / Pomponne et de Bussy-Saint-Georges en 2018.

UN RÉSEAU DE BUS ÉTOFFÉ

Le réseau Pep's s'est agrandi avec la création de la **24^e ligne de bus en août 2015** ; la ligne 2, qui desservira les communes de Lagny-sur-Marne, Chanteloup-en-Brie, Montévrain et Serris, ainsi qu'avec la mise en place du **Service de Transport à la Demande (TAD) en janvier 2017**, proposant vingt-et-un circuits. Ces nouvelles lignes se révélaient être nécessaires pour faciliter d'une part, les déplacements quotidiens des usagers, d'autre part, renforcer l'offre de transport existante en heures creuses ou dans les zones non desservies par les lignes de bus régulières.

1,1 millions d'euros, c'est le montant que la Communauté d'Agglomération investit chaque année dans le financement du réseau de bus Pep's

REQUALIFICATION DU PÔLE GARE BUSSY-SAINT-GEORGES

Face aux nombreux dysfonctionnements constatés sur le pôle gare de Bussy-Saint-Georges, la Communauté d'Agglomération a porté en qualité de co-maître d'ouvrage avec l'EPA Marne le projet de requalification de ce pôle. L'objectif principal de ces travaux étant de repenser la mobilité du pôle (pour les voitures, les bus, les piétons et les cyclistes), ainsi que de créer un **second accès** à la gare, face à la forte hausse de fréquentation constatée (10 000 usagers/jour). Les travaux sont en cours.

Montant des travaux : 5 809 192 € HT Co-financé par Île-de-France Mobilités, EPA et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

LA MAISON DES MOBILITÉS

Cette initiative a été créée par la Communauté d'Agglomération fin juin 2017 afin de rendre plus accessible et compréhensible l'offre de mobilité sur le territoire. Située à Lagny-sur-Marne, elle a pour but de renseigner les usagers sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle ou écoresponsables. Elle propose également le service de prêt de vélo ainsi que des ateliers d'auto-réparation organisés par l'association m2ie.



**24 LIGNES
DE BUS**

**2 LIGNES
DE TRAIN**

3 GARES



**30 000
PASSAGERS
CHAQUE JOUR**
dans les gares de
Marne et Gondoire



**6,6 MILLIONS
D'EUROS SUR 10 ANS**
alloués par la Communauté
d'Agglomération pour la
réalisation de nouvelles
liaisons douces



+ DE 30 STATIONS
d'éco-mobilité sur
le territoire



714 DOSSIERS
déposés au pôle ADS
à fin octobre 2017



4 AXES
stratégiques
pour le SCoT



Les PLU du territoire
doivent être compatibles
avec le SCoT dans les
3 ANS
suivant son approbation



6 NOUVEAUX
SCHÉMAS
d'aménagement
régionaux à décliner
dans le SCoT

L'URBANISME

Composé d'espaces urbains, naturels et agricoles, le territoire de Marne et Gondoire représente un équilibre que les élus souhaitent préserver en cohérence avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) et le Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP). Afin de respecter cet équilibre, le territoire de Marne et Gondoire a fait le choix de se doter en 2013 d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce dernier détermine les orientations en matière d'aménagement et de développement durable à l'horizon 2020-2025.

MISE EN ŒUVRE DU SCOT

Approuvé le 25 février 2013, le Schéma de Cohérence Territoriale vise à concilier la **préservation de la qualité de vie** dans une logique de **développement** durable et de croissance. La mise en œuvre du SCoT se décline de **deux façons** : via la **mise en compatibilité** des **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)** et la réalisation des orientations du projet de territoire. Afin d'aider les communes à décliner ces orientations dans leurs documents et de rendre leur PLU compatible avec le SCoT, **plusieurs dispositifs** ont été mis en place :

- **Le guide "Du SCoT au PLU"**, guide pédagogique élaboré pour aider techniquement les communes à traduire le projet de territoire du SCoT dans leur PLU. Mis à jour en 2016, ce guide a permis d'intégrer des données du PPEANP, en lien avec la direction de l'Environnement. Les nouvelles fiches de ce guide ont été éditées courant 2017.
- **La réalisation d'une note** portant sur les enjeux du projet de territoire déclinée à l'échelle de chaque commune lors de chaque révision/modification de PLU.
- **L'assistance de la Communauté d'Agglomération** pour aider les communes à décliner le projet de territoire dans leur PLU via le service urbanisme.

LA RÉVISION DU SCOT

Le conseil communautaire a décidé de procéder à une **révision du SCoT en novembre 2017**, afin d'y intégrer les communes de **Ferrières et Pontcarré**, membres de Marne et Gondoire depuis juillet 2017. Cette révision permettra d'intégrer pleinement ces communes dans le projet de territoire et d'avoir **un SCoT qui couvre l'intégralité du périmètre**. La validation de la "version 1.2" est prévue en 2019.

Cette révision a été nécessaire face à l'émergence de certains projets d'aménagement, proposant l'évolution de certaines zones naturelles du SCoT dans le respect du PPEANP en place.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Depuis avril 2015, le service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (*Pôle ADS*), positionné au sein du service urbanisme de la Direction du Développement du Territoire, réalise les **instructions des autorisations d'urbanisme** confiées par les communes. Ces dernières restent maîtresses des **dépôts de demandes** par les pétitionnaires et le maire signe les avis et les notifie au demandeur. Le Pôle ADS réalise l'instruction du dossier fourni par la commune et lui propose un projet d'arrêté. Ce service peut être amené à rencontrer directement le pétitionnaire. La convention proposée par la Communauté d'Agglomération a été **adaptée** à chacune des **14 communes** qui ont fait le choix de rejoindre le service commun.

Au total 714 dossiers ont été déposés en 2017, contre 684 en 2016



L'AMÉNAGEMENT

Créée en 2012, la SPLA "Marne et Gondoire Aménagement" a pour mission de réaliser des opérations d'aménagement pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire dans 15 communes du territoire. La réalisation des opérations est déléguée via des traités de concession signés entre la Communauté d'Agglomération et "Marne et Gondoire Aménagement". Dans le cadre de ces traités de concession, sept opérations ont été signées sur le territoire.

ZAC DES CORDONNIERS À DAMPMART

Mené par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en lien avec la commune de Dampmart, l'aménagement de la ZAC des Cordonniers a débuté en mai 2015, prévoyant à terme un **total de 32 lots de constructions** individuelles en accession à la propriété et un lot dédié à la réalisation d'une petite **trentaine de logements locatifs** aidés. Le tout se trouve sur un **terrain de 2,6 hectares** en lien direct avec les équipements et services. En structurant ainsi un espace inexploité de la ville, le projet permettra de **limiter la croissance urbaine** tout en se donnant les moyens de proposer des **logements adaptés** aux besoins des habitants de la ville et des environs.

ZAC SAINT-JEAN À LAGNY

En 2012, la ZAC Saint-Jean est créée sur une **superficie de 13 hectares** (*site de l'hôpital, l'école Leclerc et la Résidence Rothschild*). En mai 2014, Marne et Gondoire acquiert la **maîtrise foncière du site**. Le projet est aujourd'hui en voie opérationnelle : le plan directeur de la ZAC a été précisé, les **travaux de démolition** des bâtiments ont été engagés, les premiers lots ont été cédés, les premiers permis déposés. Un projet d'élaboration d'un pôle de santé est par ailleurs engagé, qui comprendra notamment une maison de santé pluri-professionnelle, en lien avec les professionnels de santé, réunis en association.

La Communauté d'Agglomération a souhaité confier la mise en œuvre et l'aménagement de la ZAC Saint-Jean à la société "Marne et Gondoire Aménagement" via un traité de concession d'une **durée de 6 ans**.

LA ZAC "CŒUR DE VILLAGE"

Cette zone d'aménagement concertée, située sur la commune de Collégien et représentant **1,9 hectares**, a pour projet de **maîtriser le développement urbain** de la commune en permettant la construction de nouveaux logements (*50% de logements locatifs sociaux et 50% de logements en accession*). Les futurs aménagements laisseront une large place aux espaces paysagers et proposeront des circulations apaisées permettant de connecter l'opération au reste de la ville.



**7 OPÉRATIONS
D'AMÉNAGEMENT**
signées avec la SPLA
"Marne et Gondoire
Aménagement"

4 OPÉRATIONS
conduites par "Marne et
Gondoire Aménagement"
à fin 2016



13 HECTARES
Superficie totale de la
ZAC Saint-Jean

Projet de la Maison de santé de la ZAC Saint-Jean





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOURISME & NUMÉRIQUE

/ Aménagement des ZAE

/ Promotion & animation du tissu économique

/ Le développement numérique

/ Le tourisme

L'action économique de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'articule autour de plusieurs pôles,

tels que l'aménagement et la gestion de nouvelles zones d'activités économiques de qualité visant à conforter le tissu économique local et à attirer de nouvelles entreprises, le soutien et l'accompagnement à la création d'entreprises. Elle s'est également engagée à promouvoir le tourisme, véritable levier économique du territoire, ainsi qu'à offrir l'accès à la montée en haut débit numérique à ses habitants.



L'AMÉNAGEMENT DES ZAE

À la fin octobre 2017, le territoire de Marne et Gondoire comptait 26 zones d'activités économiques, accueillant ainsi près de 10 000 entreprises et 40 736 emplois.

La Communauté d'Agglomération est chargée de la gestion des espaces publics de ces zones : entretien des voiries, du mobilier urbain, des espaces verts, éclairage, etc. Cinq nouvelles zones d'activités sont aujourd'hui en cours d'aménagement et représentent une offre foncière de plus de 100 hectares. Un programme d'actions visant à revaloriser et requalifier les anciennes zones d'activités a été initié en 2015 - 2016.

ZAE DE MARNE ET GONDOIRE

2015 marque le lancement des travaux de la ZI de Lagny-sur-Marne et de la ZAE de la Courtillière qui une fois rénovées donneront naissance à la ZAE Marne et Gondoire, comptant 130 hectares, 300 entreprises, 25 commerces et plus de 3 600 emplois.

Les travaux, démarrés en juillet 2015, ont concerné majoritairement les espaces publics afin de les rendre plus fonctionnels et plus agréables : sécurisation des déplacements des piétons et vélos, meilleure desserte de bus, pose d'une nouvelle signalétique...

Montant d'investissement : 8 millions d'euros répartis sur 5 ans

ZAE DES VALLIÈRES À THORIGNY-SUR-MARNE

Les travaux du futur Intermarché ont démarré en novembre 2016 sur les hauts de Thorigny-sur-Marne dans la zone d'activités des Vallières. L'ensemble doit accueillir une station essence et une galerie de petits commerces et ouvrir fin 2017, début 2018. "Marne et Gondoire Aménagement", en charge du développement de la zone, a procédé à la vente du terrain de 28 000 m² en septembre 2016. Une seconde phase de développement du centre commercial est prévue pour 2018.

5000 M² DE BUREAUX NEUFS À MONTÉVRAIN

La première tranche du programme mixte NEOS situé sur le quartier de la gare de Montévrain - Val d'Europe a été livrée en été 2016, offrant au côté des 100 logements, 5000 m² de bureaux et 750 m² de surface dédiée aux commerces et services. Le centre d'affaires REGUS, le siège de BARENBRUG et BDM ont déjà pris place sur les plateaux de bureaux de ce programme labellisé BBC (*Bâtiment Basse Consommation*).

NOUVEAU PARC D'ACTIVITÉS À COLLÉGIE

Vendredi 10 mars 2017 avait lieu la pose de la première pierre du parc d'activités Spirit à Collégien, composé de locaux disponibles à l'achat ou la location pour les PME, PMI. Un ensemble qui vient enrichir l'offre de la zone d'activités de Lamirault. À terme, la zone devrait accueillir 100 entreprises et 1 100 emplois.



PRÈS DE 10 000
ENTREPRISES
à fin octobre 2017



40 736
EMPLOIS
à fin octobre 2017



90 %
DES ÉTABLISSEMENTS
ont moins de 10 salariés en
Marne et Gondoire



+ DE 919 NOUVELLES
SOCIÉTÉS implantées
à fin octobre 2017



26 ZONES
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES



9 827
ÉTABLISSEMENTS
ACTIFS
à fin octobre 2017

Depuis la création
du service
"PERMANENCE PROJET
DE CRÉATION OU
REPRISE D'ACTIVITÉ"



260 PERSONNES
ont été reçues



350 RENDEZ-VOUS
INDIVIDUELS ont été pris



+ DE 50 ENTREPRISES
ont été créées



72 500 M²
DE LOCAUX
PROFESSIONNELS

LA PROMOTION & ANIMATION DU TISSU ÉCONOMIQUE

Afin de créer les conditions favorables au dynamisme économique du territoire, le service économique de Marne et Gondoire a mis en place un certain nombre d'actions et de services visant à faciliter les relations avec les entreprises, valoriser le tissu économique et créer une identité économique au territoire. Le service économique est doté d'outils lui permettant d'assurer un suivi et une veille du tissu socio-économique, des zones d'activités économiques, de l'immobilier d'entreprises et du foncier. Il assure notamment la mise à jour régulière de bases de données.

ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION SUR LES ZAE

En 2016, le service développement économique a traité **47 nouvelles demandes d'implantation**, au regard des 100 locaux vacants identifiés sur les ZAE du territoire et de l'offre foncière sur les nouvelles ZAE. La Communauté d'Agglomération a orienté les chefs d'entreprises selon leurs critères de recherche vers des commercialisateurs, propriétaires, aménageurs, promoteurs. 101 transactions ont été réalisées sur les ZAE en 2015 : **74 portants sur des locaux** (soit 72 379 m² de surfaces) et **10 sur du foncier** (soit 7 hectares).

LA PERMANENCE "PROJET DE CRÉATION OU REPRISE D'ACTIVITÉ"

Les habitants de Marne et Gondoire souhaitant créer **leur propre activité** ou ayant récemment créé leur entreprise, peuvent **bénéficier** depuis 2009, d'un **accompagnement individuel** par un **conseiller en création d'entreprise**. En 2015, **37 personnes** y ont eu recours, **50 rendez-vous** ont été fixés, **88 heures d'accompagnement** ont été assurées et **7 personnes** ont pu lancer leur activité. L'activité de 2016 est restée stable par rapport à l'année précédente avec **39 personnes reçues** et **89 heures d'accompagnement**, **11 dossiers** ont été examinés et ont reçu un avis favorable permettant l'obtention d'un prêt d'honneur. À la fin novembre 2017, **42 porteurs de projets** ont été accueillis dans le cadre d'entretiens individualisés. En complément à ce service, Marne et Gondoire a passé depuis 2006 une convention avec la plateforme Initiative Nord Seine et Marne, permettant aux **jeunes chefs d'entreprise** ou **repreneurs** du territoire de **bénéficier d'un prêt d'honneur** allant de 5 000 à 23 000 €. En 2016, 11 dossiers ont été examinés et ont reçu un avis favorables permettant l'obtention d'un prêt d'honneur.

INTERLOCUTEUR DES CHEFS D'ENTREPRISES

Le service développement économique de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a pour mission de répondre aux **demandes des chefs d'entreprise** du territoire ou externes à celui-ci. Il se positionne en tant qu'**interlocuteur local privilégié** en assurant la **mise en réseaux** avec les personnes ressources selon les demandes.





LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Le conseil communautaire a voté la prise de compétence développement numérique en décembre 2012 ainsi que l'adhésion au syndicat mixte Seine-et-Marne numérique l'année suivante, dans le but d'assurer la montée en débit dans les zones les moins bien desservies du territoire de Marne et Gondoire et de développer le très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici 2022.

LA MONTÉE EN DÉBIT DANS PLUSIEURS COMMUNES

Le syndicat Seine-et-Marne numérique, dont Marne et Gondoire est membre, a procédé en 2015 et 2016 à la **pose d'équipements** pour **délivrer un débit internet** amélioré dans les **communes les moins bien desservies** du territoire : Pomponne, Montévrain, Chanteloup-en-Brie, Jossigny, Dampmart, Jablines et Lesches.

Des centaines de kilomètres de fibre optique ont été ainsi déployés et tirés jusqu'à des armoires de montée en débit afin d'**amplifier le signal** sur les lignes ADSL **chez l'habitant**. La dernière phase a consisté à **relier les lignes téléphoniques** des abonnés ADSL à ces armoires. Cette opération a été effectuée successivement dans chaque commune de février à mars 2017. La prochaine étape consistera à **déployer la fibre optique** jusque chez l'habitant en 2020 à Pomponne et Carnetin et en 2022 à Jablines, Lesches, Dampmart, Montévrain, Chanteloup, Conches, Guermantes, Jossigny et Collégien. Les autres communes font quant à elles l'objet d'engagements des **opérateurs privés**.

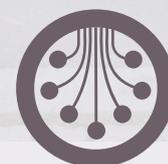
Coût de l'opération : 1,6 Millions d'euros dont un tiers à la charge de la **Communauté d'Agglomération**, le reste étant pris en charge par **l'État, la Région et le Département**. Ces travaux de rattrapage serviront également pour le déploiement de la fibre optique jusque chez l'abonné en 2022.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE JUSQU'À L'ABONNÉ PAR LES OPÉRATEURS PRIVÉS

L'**opérateur SFR** s'est positionné sur les communes de Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Gouvernes, Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne. L'**opérateur Orange** s'est positionné quant à lui sur la commune de Chalifert.



145 000
LOGEMENTS à couvrir
dans l'agglomération



Montée en débit
en 2016 pour

7 COMMUNES



Un très haut débit
d'au moins

100 MÉGABITS/S



26 400 ACTES
DE RENSEIGNEMENTS
entre 2015 et 2017



359 JOURS
D'OUVERTURE
par an



86%
TAUX DE CONFORMITÉ
aux exigences nationales
de qualité



1 975 PERSONNES
ont suivi les visites
guidées de Lagny
de 2015 à 2017



LE TOURISME



Le tourisme est une composante de la compétence développement économique qui s'exerce notamment à travers les missions confiées à l'office de tourisme intercommunal, Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) créé en décembre 2005 par la Communauté d'Agglomération.

L'Office de Tourisme assure en effet :

- L'accueil et l'information touristique sur le territoire de Marne et Gondoire
- La promotion touristique du territoire
- L'organisation d'événements à portée touristique en lien avec les acteurs locaux
- La gestion de la halte fluviale et du moulin Russon.

Il accueille les visiteurs dans l'espace situé rue du chemin de fer à Lagny-sur-Marne.

L'Office de Tourisme assure par ailleurs la billetterie des centres culturels, grands événements intercommunaux et sites partenaires. Des visites guidées de Lagny-sur-Marne sont proposées pour les groupes (*adultes et scolaires*). Du centre historique aux bords de Marne, l'histoire de la ville est ainsi mise en valeur.





GRANDES ORIENTATIONS & RÉALISATIONS

Création d'un réseau autour de la valorisation du patrimoine de Marne et Gondoire

- Une rencontre avec les associations de valorisation du patrimoine et le musée Gatien-Bonnet a mis en lumière la nécessité de créer un réseau pour une meilleure connaissance mutuelle, un travail en collaboration et l'émergence de **projets communs**, notamment sur les **Journées Européennes du Patrimoine**.
- Un calendrier de visites des différents sites et monuments concernés a tout de suite été mis en place.
- En collaboration avec le service développement économique, l'Office de Tourisme coordonne les Journées Européennes des Métiers d'art. En novembre 2017, l'exposition Première mouture a rassemblé 18 artistes au moulin Russon.

Relance de la dynamique autour du moulin de Belle-Assise à Jossigny

Afin de préserver cet élément du patrimoine, le conseil communautaire a déclaré d'**intérêt communautaire** le **moulin de Belle-Assise à Jossigny** par délibération du 31 mai 2016.

Les premières réflexions ont laissé place à un travail de terrain en 2017, en programmant les travaux nécessaires à son ouverture au public et en le confiant à l'Office de Tourisme et à l'équipe des **Environn'hôtes** pour la partie mise en tourisme et animation.

Amélioration de l'accueil des visiteurs en situation de handicap

- Avec le soutien du Comité Régional du Tourisme, une série de **12 visites terrain** a permis en 2015-2016 de sensibiliser les professionnels en les conseillant selon le degré d'accessibilité de leur équipement (*hôtels, gîtes et chambres d'hôtes, restaurants*).
- Un **document "facile à lire"** répertoriant l'offre accessible du territoire a été édité. Un listing "hébergeurs et restaurateurs accessibles" a par ailleurs été référencé sur Accessible.net, le portail national de l'offre accessible.
- L'Office de Tourisme a obtenu le **label "Tourisme et Handicaps"** pour les 3 handicaps (*moteur, auditif et mental*) en juillet 2016.

Réduction de la fracture numérique chez les prestataires touristiques

Le **deuxième foodcamp numérique nord 77** a été organisé avec l'office de tourisme du Pays de Meaux en partenariat avec Seine-et-Marne Tourisme début 2016, avec 30 participants (*hébergeurs et restaurateurs*). Des **ateliers de groupe** sur la thématique "**Création et animation d'une page Facebook**" ont été organisés ainsi que plusieurs **rendez-vous individuels** pour développer avec les prestataires une stratégie de communication appropriée à leur activité.

Promotion de la découverte du territoire en mode doux

- La **Rando Méli-mélo**, en partenariat avec les associations locales de randonnées et le Coderando77, a attiré **1 300 personnes** en 2016 et **1 000 personnes** en 2017.
- Organisée par le Département dans le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, en collaboration avec de nombreux bénévoles du territoire ainsi que l'Office de Tourisme, la **randonnée des 3 châteaux** proposée dans le nord du département en 2015 a attiré **10 000 personnes**.
- Le **guide des itinéraires à pied** et le **guide des itinéraires à vélo** assurent par ailleurs la promotion de la filière (*édition à 10 000 ex.*).

Appropriation de l'Île de loisirs de Jablines-Annet par les habitants du territoire

- Participation financière de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au **pass annuel pour les habitants** du territoire.
- En 2017, l'événement de géocaching «Marne et Gondoire Aventure» a rassemblé 800 personnes qui ont ensuite parcouru le territoire.



230 BATEAUX
en 2015 et 2017, **180** en 2016



14 900 VISITEURS
au moulin Russon en 2017
13 700 en 2016,
12 960 en 2015



10 000
RANDONNEURS à la Rando
des 3 châteaux en 2015



4€
LE PASS ANNUEL
DE L'ÎLE DE LOISIRS
avec la participation
de la Communauté
d'Agglomération



976 460 €
DE TAXE DE SÉJOUR
collectée en 2015



Fréquentation de la halte fluviale et valorisation des bords de Marne

- Le ponton de plaisance a accueilli **230 bateaux en 2015 et 2017, 180 bateaux en 2016**.
- L'embarcadère accueille quant à lui **deux croisiéristes réguliers** en escale.

Marne et Gondoire participe activement aux travaux de mise en place de l'**Itinéraire Culturel Européen des bords de Marne**, piloté par le Val de Marne Tourisme. L'Office de Tourisme a édité une **carte de valorisation des bords de Marne** en partenariat avec les Offices de Tourisme environnants. Une importante crue en juin 2016 a rendu impossible l'amarrage des bateaux. L'activité de plaisance a été considérablement ralentie. Par ailleurs, l'arrêt d'activité de la péniche Damami a réduit l'offre de balades fluviales.

Le moulin Russon

- Géré et animé par les Environn'hôtes depuis 2004, sous convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme, le moulin Russon a accueilli **12 960 personnes en 2015** et **13 700 personnes en 2016**.
- Plébiscité par les enseignants pour ses animations pédagogiques (*70% de la fréquentation*), cet équipement est avant tout un **élément patrimonial** important au cœur de la vallée de la Brosse.
- En 2016, le plan Vigipirate et les mesures liées aux **sorties scolaires** ont favorisé notre territoire : les écoles ont (re)découvert les sites de proximité au profit, entre autres, du moulin Russon.

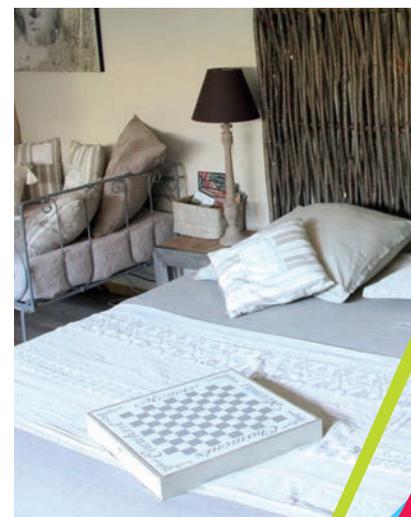
Taxe de séjour

Le contexte peu favorable aux déplacements touristiques a engendré une **nette diminution du montant de la taxe de séjour en 2016**.

- 2015 : 976 460,67 €
- 2016 : 777 148,83 €

L'exercice 2017 n'étant pas clôturé au moment de l'édition de ce document, le montant de la taxe de séjour 2017 sera communiqué sur la version en ligne.

La taxe de séjour additionnelle mise en place par le Département est instaurée depuis le 26 septembre 2016 sur le territoire. Rappelons que le produit de la taxe de séjour collectée par les hébergeurs auprès de leurs clients est affecté aux dépenses liées à la **valorisation touristique** et la **gestion des parcs naturels**.







ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

/ Agriculture

/ Collecte & traitement des déchets

/ Eau & assainissement

/ Nature & cadre de vie

Les espaces naturels et agricoles représentent la richesse de Marne et Gondoire puisqu'ils couvrent 60% du territoire.

Bien décidée à œuvrer à l'amélioration du fonctionnement des exploitations agricoles et des écosystèmes, et ce, malgré une forte poussée de l'urbanisation ces dernières années, la Communauté d'Agglomération s'est dotée en mars 2014, d'un Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbain (PPEANP).

Ce PPEANP vise à établir une limite définie entre les espaces ouverts à l'urbanisation et les espaces à protéger par la mise en œuvre de son programme d'action.

L'aménagement de liaisons douces, la réduction de la pollution des rivières par l'assainissement, et depuis peu, la gestion des déchets ainsi que l'eau potable, font partie des composantes essentielles des actions que la Communauté d'Agglomération désire mener pour l'environnement, à travers un projet de développement durable.



L'AGRICULTURE

Représentant près d'un tiers du territoire, les espaces agricoles sont au cœur de la politique de Marne et Gondoire qui comptabilise 48 exploitations. Travaillant de pair avec le Département de Seine-et-Marne, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, la SAFER (*Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural*), l'AEV (*Agence des Espaces Verts*) et les exploitants, la mission de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire consiste donc à pérenniser l'activité agricole et contribuer à son développement économique, au cœur d'un paysage urbain croissant.

LES ACTIONS DE SOUTIEN DU PPEANP POUR LES AGRICULTEURS

À fin 2016 - début 2017, le PPEANP a entrepris plusieurs actions dans le domaine de l'agriculture, pour faciliter notamment la cohabitation entre urbains et exploitants :

- Réalisation d'une plaquette de communication à destination des aménageurs du territoire et diffusée aux communes
- Publication d'un guide et installation d'une signalétique "partageons la route" pour faciliter les circulations agricoles et sylvicoles dans l'aménagement du territoire

LA VALORISATION DE L'AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

Afin de renforcer les liens entre agriculteurs et habitants et de leur faire connaître les produits cultivés sur leur territoire, la Communauté d'Agglomération **encourage** la commercialisation en **circuit court** en valorisant l'agriculture de proximité. Cela s'accompagne par :

- La mise en place d'un service de **livraison de paniers** de produits locaux à destination des **salariés** travaillant sur la zone d'activité économique du Gué Langlois à Bussy-Saint-Martin.
- La **vente directe** de produits agricoles dans les fermes de Marne et Gondoire (*cueillette, marché, casier de produits locaux et boutique à la ferme*).
- la création du logo "**Ferme de Marne et Gondoire**" et sa déclinaison sur des prospectus de communication, de la signalétique routière et des ardoises de prix.

JOURNÉE DÉCOUVERTE DE L'AGRICULTURE

En partenariat avec l'Office de Tourisme et plusieurs agriculteurs, Marne et Gondoire a organisé de nouveau en 2017 des journées "**Découverte de l'agriculture**" qui ont permis de rassembler plus d'une cinquantaine de participants, tout comme en 2016, avec un public principalement familial. Depuis 2008 cet événement connaît un franc succès, principalement sur le site de la ferme de Saint-Thibault-des-Vignes.



5 FERMES
EN VENTE DIRECTE
présentes sur le territoire
de Marne et Gondoire



3 AMAP
(Associations
pour le Maintien
d'une Agriculture
Paysanne)



51% DES ESPACES
ouverts sont couverts
par le PPEANP de Marne
et Gondoire en 2016



140 000 TONNES
de déchets ménagers
collectés et traités par an
grâce au SIETREM



15 TONNES
de déchets retirés des bords
de Marne en 2015
et 20 tonnes en 2016



4 DÉCHETTERIES
sur le territoire ou à proximité

LA COLLECTE & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Dans le cadre de sa compétence Environnement, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a pour mission la gestion des déchets sur le territoire depuis 2013. Aussi a-t-elle choisi d'adhérer au SIETREM (*Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers*) en lui déléguant la collecte et le traitement des déchets. Le SIETREM s'est engagé aux côtés de l'ADEME (*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie*) dans la mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets ayant pour objectif une diminution de 10 % des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire d'ici 2020.

MISE EN SERVICE D'UNE DÉCHETTERIE MOBILE SUR LE NORD DU TERRITOIRE

La commission "déchettes" du SIETREM a validé, en 2015, la **mise en place d'une déchetterie mobile** sur le nord du territoire dans le cadre d'une opération test de service. Celle-ci a été installée chemin du moulin, sur la commune de **Thorigny-sur-Marne** qui s'est portée volontaire pour accueillir ce nouveau dispositif.

Ce service a été mis à la disposition des riverains de **juin à octobre 2016** et a comptabilisé **324 visiteurs**, issus à 79% de la commune.

En **2016**, la déchetterie de Saint-Thibault-des-Vignes reste la déchetterie **la plus fréquentée** de Marne et Gondoire.

LE PROTOCOLE DÉCHET LORS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

Le Service Nature, Agriculture et Cadre de Vie a mis en place en 2016 un "**protocole déchets**" pour remédier aux déchets générés et laissés **lors des manifestations** qui ont lieu sur le territoire. Ainsi, à la demande des services événementiels, la Direction de l'Environnement a fait l'acquisition de **supports poubelles** pour sensibiliser les habitants et visiteurs en leur proposant le **tri des déchets** lors des événements.

Coût d'achat du matériel : environ 3 000 €

LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERRÉS (PAVE)

Dans le cadre de l'amélioration du service public et afin de respecter les normes de l'éco-quartier, un programme d'implantation et de déploiement de "**Points d'Apports Volontaires enterrés**" a débuté en **mai 2017 sur l'éco-quartier de Montévrain**, dans le but de supprimer à terme, la collecte sur des bacs classiques. Cette grande avancée sur le territoire de Marne et Gondoire, permettra de **réaliser une collecte de déchets plus adaptée**, mais aussi de **réduire les nuisances sonores** et les **actes d'incivilités** qui y sont liées.





L'EAU & L'ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère 4 services publics au sein de la compétence eau et assainissement : l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif (SPANC), la gestion des eaux pluviales urbaines et l'eau potable. Elle est adhérente au Siam (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) en matière de transport, dépollution des eaux usées, élimination des boues produites et gestion de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine et Normandie et du Département de Seine et Marne, la Communauté d'Agglomération a élaboré en 2014 un PPI afin de déterminer les **travaux de mise en conformité** et d'**amélioration de ses réseaux d'assainissement** à réaliser sur la période de **2015 à 2021**. Ce projet ambitieux, s'élevant à **5 millions d'euros par an**, a pour but de supprimer les rejets d'eaux usées en milieu naturel afin de limiter l'impact écologique et chimique des masses d'eau du territoire.

Exemples de travaux réalisés de 2015 à 2017 dans le cadre du service public de l'assainissement collectif

La majeure partie des habitations situées sur le territoire de Marne et Gondoire sont desservies par un réseau public d'assainissement collectif. Les habitations trop éloignées de ce réseau doivent faire réaliser un assainissement non collectif permettant de traiter les eaux usées. Différentes opérations ont été réalisées le cadre du service public de l'assainissement collectif :

- **Mise en œuvre d'un réseau d'eaux usées** pour **11 habitations** situées rue de la Montagne dans la commune de Bussy-Saint-Martin en 2015.
- **Mise en séparatif des réseaux d'assainissement** dans les rues Jeanne d'Arc et Jean Elie à Lagny-sur-Marne pour **27 habitations**.
- **Création de réseaux d'assainissement** desservant **51 bâtiments** rue de Tournan et du chemin des Chaudronniers à Thorigny-sur-Marne.
- **Mise en séparatif des réseaux d'assainissement** et mise en conformité de **82 habitations** rue Charles Vaillant à Chalifert en 2016.
- **Création de réseaux d'assainissement** en 2017 à Dampmart, chemin des tartreux : pose de 510 ml de réseaux d'eaux usées, création d'un poste et d'une canalisation de refoulement, réhabilitation de 200 ml de réseaux d'eaux usées, création de 10 branchements d'eaux usées, comblement d'environ 400ml de réseau.

Coût des opérations sur 2015 : 2 445 000 €

Coût des opérations sur 2016 : 4 030 568 € (avec 713 250 € de subvention)

Coût des opérations à fin décembre 2017 : 5 013 086 € de mandaté

EAU POTABLE

Depuis **novembre 2014**, la Communauté d'Agglomération gère la **compétence eau potable** pour les communes de Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Lesches, et Montévrain. Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (*le SMAEP*) gère quant à lui l'eau potable **pour les autres communes** du territoire. Les actions liées à cette compétence sont les suivantes : la production, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution. Dans le cadre des négociations avec la SEBRIE (*la Société des Eaux de la Brie*), la Communauté d'Agglomération a pu obtenir en **2016 une baisse du prix** de l'eau potable de 4,48 centimes d'euros par m³ (*après indexation liée au rendement du réseau*).



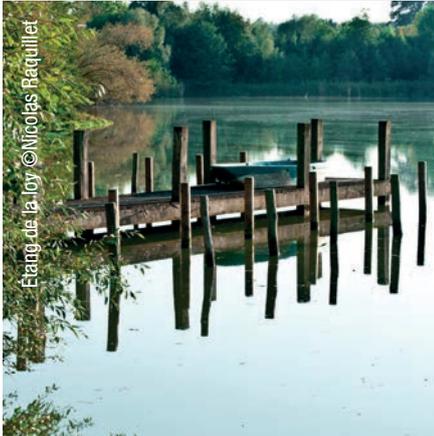
4 665 661 m³
c'est la consommation
en eau potable en 2015
sur le territoire



400 km
de réseaux d'assainissement
sont gérés par la Communauté
d'Agglomération

22 990 ABONNÉS
au branchement du service
public de l'assainissement
collectif à fin 2016

3 654
ABONNÉS CONNECTÉS
à fin 2016,
(uniquement sur les
communes de Chanteloup,
Chalifert, Lesches
et Montévrain)



Etang de la Joy ©Nicolas Raquillet

LA NATURE & LE CADRE DE VIE

Depuis sa création, Marne et Gondoire œuvre dans la préservation et la valorisation des milieux naturels et aquatiques du territoire et cela dans le respect de la “Trame verte et bleue” c’est-à-dire les liaisons qui permettent à la faune et la flore de se reproduire, malgré la fragmentation des espaces.

Ces réseaux sont identifiés par le Schéma Régional de Cohérence Écologique ainsi que par les documents de planification de l’État, des collectivités territoriales et de leurs groupements. En respectant cette trame, la Communauté d’Agglomération s’engage à préserver la ressource en eau et donc les écosystèmes, le cadre de vie et la qualité de l’eau potable.



4 PARCS

répartis sur le territoire de Marne et Gondoire



30% DU TERRITOIRE
composé d’espaces urbanisés



31% DU TERRITOIRE
composé d’espaces agricoles



34% DU TERRITOIRE
composé d’espaces naturels et forestiers

RESTAURATION DES BASSINS DU PARC DES CÈDRES ET DU BASSIN DES BRISACIERS

La Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire s’engage à **restaurer les mares et les étangs** dont elle est **gestionnaire** et présentant des **dysfonctionnements**. Elle a programmé sur **2015-2018 la restauration de 3 bassins** : deux bassins situés dans le parc historique et paysager des Cèdres à Conches sur Gondoire et un bassin paysager de retenue d’eaux pluviales situé à Collégien.

Coût global des études : 64 000 € HT

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L’ENVIRONNEMENT

Depuis 2016, le Plan de prévention du bruit dans l’environnement a été validé en conseil communautaire et est en consultation publique. **Ce document officiel cartographie le bruit présent sur tout le territoire** et permet aux gestionnaires concernés de mieux prévenir, traiter et réduire les gênes occasionnées dans les zones concernées. Le programme mis en place par la Communauté d’Agglomération comprend au total **25 actions**, dans le domaine des déplacements au niveau des liaisons douces et au niveau du bruit lié à “la vie locale”.

LES ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ

Après l’édition de 2015 sur le **thème du zéro-phyto**, la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire organisait en septembre 2016 les **“Ateliers de la Biodiversité”** portant sur les **“Espèces invasives”**, une action qui s’inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre du **programme d’action du PPEANP**. En septembre 2017, pour sa 4^e édition, les Ateliers de la Biodiversité ont proposé aux participants de s’immerger dans la **Trame Bleue en ville**. Ce **rendez-vous annuel**, ouvert aux élus ainsi qu’à l’ensemble des gestionnaires d’espaces verts et naturels du territoire de Marne et Gondoire et des territoires limitrophes, a attiré plus d’**une soixantaine de visiteurs en 2017, 85 en 2016 et 57 en 2015**.

AMÉNAGEMENT DES BORDS DE MARNE À THORIGNY-SUR-MARNE ET DAMPMART

Très fréquentées par les piétons et cyclistes, **les berges de la Marne représentent un site exceptionnellement riche en raison de la diversité de l’environnement**. Afin de préserver ce potentiel biologique et de favoriser l’accueil du public, la Communauté d’Agglomération s’est engagée à **réhabiliter sur 2017 et 2018, plus de 3,5km de berges** des communes de Dampmart et de Thorigny-sur-Marne. Celles-ci seront renaturées et stabilisées dans le respect de la biodiversité du milieu, grâce notamment à des **techniques dites de “génie végétal”**.

Coût global des travaux : 3 122 772,34 € HT





MUSIQUE & LETTRES

- / Le réseau des médiathèques
- / Le conservatoire
- / Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier
- / Les grands événements

Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération considère la culture et les loisirs comme des leviers d'épanouissement, désireuse d'en faire un véritable outil identitaire et fédérateur auprès des habitants de Marne et Gondoire.

Elle mène ainsi depuis dix ans des actions culturelles sur l'ensemble du territoire en faveur de la diffusion artistique, avec l'objectif de permettre à tout public de profiter d'une offre riche et de qualité.

Pour cela, des équipements culturels dédiés gérés par la Communauté d'Agglomération sont répartis sur l'ensemble du territoire : 11 médiathèques, 7 sites d'enseignement musical et 1 parc culturel.



LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

La politique culturelle de la Communauté d'Agglomération a pour ambition de renforcer l'accès à la lecture pour tous et de dynamiser la vie citoyenne. Depuis le 1^{er} février 2016, les 11 bibliothèques et médiathèques de Marne et Gondoire fonctionnent sur le principe de la mise en réseau des équipements : une démarche permettant de favoriser l'égalité d'accès des publics et de partager les ressources.

MOINS DE DÉMARCHES, PLUS DE MODERNITÉ

La simplification des démarches administratives et conditions d'emprunt de documents, ainsi que l'augmentation notable des horaires d'ouverture pour certaines bibliothèques, ont nettement contribué à la hausse de 20% du nombre d'abonnés depuis janvier 2016 au sein du réseau des médiathèques en Marne et Gondoire.

Une modernisation des médiathèques s'est également opérée avec :

- L'acquisition de **matériels numériques** tels que des tablettes ou casques de réalité virtuelle
- Un accès à de nouvelles **ressources numériques en ligne** (*presse en ligne, autoformation, BD numériques*)
- Une mise à disposition d'un **fonds plus riche et diversifié** de documents - 276 000 au total - dans l'ensemble des médiathèques (*DVD, CD, romans, documentaires, BD, albums jeunesse, partitions*).

UN ACCÈS À LA LECTURE POUR TOUS

Bien au-delà d'une simple mutualisation de moyens, la lecture publique constitue un véritable levier d'accès à la culture. C'est pour cette raison que la Communauté d'Agglomération mène une politique visant à renforcer le lien social par l'action culturelle et l'accès à la connaissance pour tous au travers de diverses initiatives mises en œuvre au cours des années 2016 et 2017.

- La mise en place d'une **carte commune** permet d'**emprunter gratuitement** des documents dans les 11 médiathèques du réseau.
- L'acquisition d'une "**bibliambule**" : une **bibliothèque itinérante** dont le but premier est de **promouvoir la lecture "hors-les-murs"**. Durant l'été 2017, la "bibliambule" a ainsi déployé ses hamacs une semaine dans le quartier Orly-Parc à Lagny-sur-Marne et une semaine sur le site touristique de l'Île de loisirs de Jablines-Annet.



Plus de
20 000
ABONNÉS
à la fin octobre 2017



2 808
NOUVELLES
INSCRIPTIONS
en 2015

4 666
en 2016



386 714
PRÊTS COMPTABILISÉS
à fin octobre 2017

420 650
en 2016



263
ACTIONS
CULTURELLES
en 2017 au sein du réseau
des médiathèques



7 SITES
d'enseignement



Plus de
50
DISCIPLINES
PROPOSÉES
pour une tranche
d'âge de 3 à 77 ans



140
MUSICIENS
ENSEIGNANTS

LE CONSERVATOIRE

Au-delà de sa mission première d'enseignement musical, le conservatoire de Marne et Gondoire offre de véritables lieux de rencontres et d'échanges, dont le but est de renforcer l'accès à la musique pour l'ensemble des habitants du territoire, y compris ceux ne disposant pas d'école de musique dans leur ville. Ces espaces de vie culturelle mettent en place tout au long de l'année différents projets ainsi qu'une programmation de spectacles variés.

LE FESTIVAL "LES RITOURNELLES"

Parmi les actions menées, le festival "Les Ritournelles", créé en 2012, s'adresse au **jeune public** en proposant un moment de partage en famille et au travers de concerts, ateliers et rencontres avec les musiciens.

Il permet de réunir les habitants de Marne et Gondoire autour de la musique, y compris les non-musiciens. **1 850 enfants ont pu bénéficier de ce dispositif en 2015 et environ 2 000 en 2016 et 2017.**

LE PROJET "DÉMOS EN MARNE ET GONDOIRE"

Initié par un **partenariat** entre la **Communauté d'Agglomération, les communes et la Philharmonie de Paris/Cité de la musique**, le projet "Demos en Marne et Gondoire" est destiné aux **jeunes habitants** ayant un **accès limité aux conservatoires** et voulant s'initier à la pratique instrumentale en orchestre.

Lancé en 2016 pour 3 ans, le projet est en bonne voie à la fin 2017, réunissant 98 enfants. **D'ici 2018, il concernera trente orchestres, soit près de 3 000 enfants dans toute la France.**

MUSIQUE ET HANDICAP

En **partenariat avec des structures d'accueil spécialisées**, des actions sont menées auprès des publics en situation de handicap sous la forme de "concerts nomades" ou d'interventions pédagogiques ponctuelles et adaptées.

Le nombre d'ateliers et concerts réalisés au sein de structures spécialisées a **progressé durant ces trois dernières années** avec **6 actions en 2015, 8 actions en 2016 et 10 en 2017** auprès de 7 structures différentes.





OUVERTURE DU PARC
CULTUREL DE RENTILLY
09/2006



RÉHABILITATION
DU CHÂTEAU
11/2014

LE PARC CULTUREL DE RENTILLY - MICHEL CHARTIER

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier représente l'âme culturelle du territoire avec la présence sur le site de nombreux espaces permettant de présenter divers aspects de la culture à un large public : des salles d'exposition, des résidences d'artistes, une salle de spectacles et un centre de ressources documentaires. La multiplication des propositions artistiques depuis la création des festivals au sein du domaine et le succès qu'ils ont rencontré, ont renforcé l'ambitieuse politique culturelle de la Communauté d'Agglomération et encouragé sa volonté de développer une programmation diversifiée pour les années à venir.

L'ART CONTEMPORAIN AU CŒUR DU PARC

Réhabilité il y a quelques années, le Château de Rentilly est devenu un lieu tourné vers l'art, en accueillant des œuvres contemporaines venues de divers horizons : les expositions "Le goudron et la rivière" et "Un été dans la Sierra", qui se sont déroulées dans le courant de l'année 2015, ont comptabilisé 8 468 visiteurs. **Quatre expositions ont eu lieu en 2016** : "Dix-neuf mille affiches", "Tenir compte de la lune", "Les trois lointains" et "Animal on est mal". Elles ont accueilli **un total de 15 902 visiteurs**. **En 2017**, les expositions "Hôtel du Pavot 2", "Soixante-Dix-Sept - Hôtel du Pavot", "Diachronies" et "Animal on est mal" ont comptabilisé quant à elles **11 065 visiteurs au total**.

FESTIVAL "PRINTEMPS DE PAROLES"

Initié en 2004 au mois de mai pour un public principalement familial, le Festival PrinTemps de paroles, représente un véritable mélange d'expressions artistiques, mêlant théâtre, danse, humour et poésie. La fréquentation du festival n'a cessé d'évoluer au cours de ces dernières années, avec la venue de **17 770 spectateurs en 2015**, **7 130 spectateurs en 2016** et **10 400 en 2017**.

L'ÉVEIL ET LA SENSIBILISATION AUX ARTS ET À LA CULTURE

Le parc a développé l'accueil de groupes afin de susciter l'éveil et d'accroître la sensibilisation aux arts pour tout type de public : classes, associations, centres de loisirs, foyers d'accueil, centres sociaux et professionnels (*enseignants, bibliothécaires, etc.*).

Les **groupes scolaires (tous niveaux confondus)** représentent plus de la moitié des groupes accueillis. Le parc a accueilli **205 groupes en 2015**, **200 groupes en 2016** et **185 en 2017**, au sein de divers ateliers organisés sur le domaine : des ateliers autour de l'art et de la botanique, des expositions, la découverte du domaine, etc.



3 FESTIVALS
sur le territoire



33 105 VISITEURS
dans le parc à fin 2017



1 120 VISITES DE L'ORANGERIE
en 2015

2 576
en 2016

2 030
en 2017



LES GRANDS ÉVÉNEMENTS



FESTIVAL "AUTOMNE JAZZ"

La musique fait partie intégrante de la vie de Marne et Gondoire, puisque la Communauté d'Agglomération a créé en 2008 le festival Frisson baroque, puis le conservatoire intercommunal en 2011, suite à la prise de compétence de l'enseignement musical.

Aujourd'hui, elle a franchi un nouveau pas en reprenant le

festival **Automne Jazz** qui a été **déployé** sur l'ensemble du territoire de Marne et Gondoire en y associant les communes partenaires. Pour sa première édition en **2016**, le festival a accueilli **1 340 spectateurs** contre **1 584 en 2017** au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et sur les communes de Lagny-sur-Marne et Chanteloup-en-Brie.

1 584
SPECTATEURS

en 2016 au Parc culturel de Rentilly
Michel Chartier



1 748
SPECTATEURS

en 2016 à Guermentes, Lagny
Bussy-Saint-Martin, Collégien & Jossigny



FESTIVAL "FRISSON BAROQUE"

Depuis **10 ans**, ce festival met à l'honneur les arts baroques sous toutes ses formes au sein du domaine de Rentilly et dans plusieurs villes de Marne et Gondoire. À l'origine sur un weekend et seulement au parc culturel de Rentilly-Michel Chartier, l'événement s'est développé en se déroulant sur une semaine et dans diverses communes du territoire. Ainsi, en **2015**, le festival a comptabilisé **1 389 spectateurs**. En **2016**, l'événement a accueilli **1 748 spectateurs**, dans 5 communes (*Guermentes, Bussy-Saint-Martin, Lagny, Collégien, Jossigny*) et **1 569 en 2017**.





SÉCURITÉ, PRÉVENTION & HABITAT

/ Le contrat de ville

/ Le conseil intercommunal de sécurité
& de prévention de la délinquance

/ Penser la politique de peuplement

/ La politique intercommunale

La Communauté d'Agglomération s'engage pour une cohésion urbaine et sociale sur le territoire, et construit sa politique de peuplement autour d'un équilibre démographique intercommunal.

Marne et Gondoire fédère les différents acteurs locaux en impulsant et soutenant des projets intégrant les enjeux en matière de cadre de vie et de développement économique et en valorisant l'implication des habitants.

La CIL permet de mener une politique efficace en matière d'attribution de logements sociaux, prenant en compte dans tout nouveau projet les orientations pour la mixité sociale et les aspects liés à la tranquillité publique.



SÉCURITÉ & PRÉVENTION POLITIQUE DE LA VILLE

LE CONTRAT DE VILLE

“Il existe dans nos villes des lieux où la précarité se fait sentir plus qu’ailleurs. Des opérations d’ampleur, comme la rénovation de l’habitat et des espaces publics, mais aussi des petites actions, des petits gestes peuvent agir comme des révélateurs, ouvrir des perspectives. C’est tout l’intérêt de mener une politique de la ville.” - Jean-Paul Michel

COHÉSION URBAINE & SOCIALE

L’accompagnement vers l’**emploi** et la **formation** des jeunes, l’ouverture culturelle des habitants, la **cohésion sociale** et l’ouverture du quartier vers l’extérieur pour lutter contre l’image négative du quartier sont les grands axes de la politique de la ville, au-delà de ceux définis par l’État. Seul le **quartier d’Orly Parc est qualifié de quartier prioritaire (QPV)** au sein de la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire et est donc concerné par le **contrat de ville** de l’agglomération.

La dernière réforme de la géographie prioritaire a permis la reconnaissance des difficultés rencontrées par les habitants du quartier Orly Parc et la mise en place d’une politique partagée à destination de ses habitants. Un travail important est également mené dans les quartiers dits “en veille” de l’agglomération afin de favoriser le travail de **prévention et d’accompagnement des publics les plus fragiles**.

Signé le 30 juin 2015 pour une durée de 6 ans, le **contrat de ville** de Marne et Gondoire pour le quartier Orly Parc a permis de définir, après un diagnostic partagé, les orientations du **projet de cohésion urbaine et sociale** intégrant les enjeux en matière de cadre de vie et de développement économique.



LES PROJETS SOUTENUS

En 2015, l’appel à projet a permis de soutenir **12 projets** sur des thématiques telles que la **lutte contre les freins d’accès à l’emploi** (*l’insertion socioprofessionnelle des jeunes notamment*), le **soutien à l’ouverture culturelle et de loisirs**, le **soutien à la parentalité**, et la **prévention à la sécurité routière**.

Une subvention de **33 036 €** a été attribuée par le CGET (*Commissariat général à l’égalité des territoires*) pour soutenir la mise en place de ces actions. Un **cofinancement de 31 500 €** a été apporté par la Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire.

En 2016, l’action “**Tu f koi ce soir ?**” a été valorisée par les services de l’État notamment dans le guide méthodologique du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports d’octobre 2016.

Cette action, soutenue à hauteur de 8 000 € par le CGET, a permis de toucher **150 jeunes (de 16 à 35 ans) par semaine** durant les vacances scolaires. Les interventions ont permis d’occuper l’espace public en soirée (*notamment de 21h00 à 02h00 la nuit du 14 juillet 2016*). Ainsi, les professionnels municipaux, intercommunaux et associatifs tels que Transdev, Maison de l’Emploi, Point Information Jeunesse, Bus de l’Initiative, Médiation Nomade, La Brèche ont pu être présents en dehors des horaires habituels d’ouverture des services publics facilitant le dialogue et la cohésion entre les habitants du quartier.

D’autres **actions autour de l’accès à l’emploi des publics les plus éloignés (jeunes et femmes) et aux loisirs et à la culture** ont été proposées en lien avec les associations locales et le Conseil Citoyen. 24 ont été déposées par les services municipaux, intercommunaux et les associations. 16 ont été soutenues dont 4 renouvelées.

Une **subvention de 52 000 €** a été attribuée par le CGET à cette programmation 2016. La Communauté d’Agglomération de Marne et Gondoire a participé à hauteur de **85 473 €** à la mise en place du contrat de ville.

En 2017, les projets soutenus ont également permis d’agir sur l’**ouverture à la culture** en partenariat avec la Lecture Publique et Musique en Marne et Gondoire et de développer les actions de soutien à la parentalité, d’accompagnement des jeunes vers l’emploi et la formation et la **lutte contre les violences faites aux femmes**.

31 actions ont été déposées par les services municipaux, intercommunaux et les associations. 22 actions ont été soutenues dont 7 renouvelées. **Une subvention de 62 000 €** a été attribuée par le CGET à cette programmation annuelle. La CAMG a participé à hauteur de **68 110 €**.

La programmation annuelle de la politique de la ville permet d'adapter les projets aux problématiques du territoire.

L'accompagnement fait par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire dans le cadre de la mobilisation du droit commun lui a permis de bénéficier d'une enveloppe de **10 000 € annuelle** depuis 2015 pour la coordination du CISP et d'une **subvention de 51 038 € de la Région Ile de France** accordée en vue du financement de l'équipement de vidéoprotection du pôle gare Lagny-Thorigny-Pomponne.

La commune de Saint-Thibault-des-Vignes s'est vue bénéficier d'une enveloppe de **23 200 €** pour la mise en place d'**actions autour de la prévention** sur son territoire (*Fonds Interministériel de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation*).



28 PROJETS soutenus dans le cadre du contrat de ville



116 973 € financés pour la mise en place du contrat de ville

ZOOM SUR LE CONSEIL CITOYEN & LE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

La mise en place du Conseil Citoyen

Le Conseil Citoyen a pour objectif de favoriser **l'expression de la parole des habitants** des quartiers, notamment ceux qui sont éloignés des processus traditionnels de participation. Il s'agit également de prendre en compte leur expertise d'usage dans le cadre de la **politique de la ville**. Constitué dès février 2015 d'un collège habitants et d'un collège acteurs locaux, le Conseil Citoyen du **quartier Orly Parc** a bénéficié d'une formation autour des missions, du fonctionnement du Conseil Citoyen, de la méthode de projet et des techniques d'animation.

Cette formation a notamment permis au Conseil Citoyen de se constituer en association dès décembre 2015 pour mettre en place **ses propres actions** dans le QPV (*quartier prioritaire de la politique de la ville*). Devenu acteur incontournable de la Politique de la ville, le Conseil Citoyen est invité à évaluer annuellement la mise en place de cette politique dans le QPV.

La mise en place du Fonds de Participation des Habitants

Le Fonds de Participation des Habitants (*FPH*) vise à favoriser une plus grande implication et participation des habitants dans la mise en œuvre de **projets de proximité**. Il permet de **développer l'implication citoyenne**, notamment pour des habitants qui ne se sont pas constitués en association mais désireux d'agir.

La réalisation de projets peut aussi constituer un tremplin pour un **engagement durable dans la vie associative locale**.

Financée au titre des programmations 2015 et 2016 de la politique de la ville, ce fonds a permis aux habitants du quartier Orly Parc d'organiser eux-mêmes des sorties et des animations familiales.

L'expérimentation Présence Adulte les soirs et week-end

Expérimentée dès l'été 2015 à Orly Parc, trois fois par semaine, de 20h00 à 23h00 durant les vacances scolaires, cette action a vite été incontournable tant pour les jeunes que pour les adultes du quartier. Ce renforcement de la présence des adultes dans le quartier prioritaire Orly Parc le soir, le week-end et durant les vacances scolaires vise à créer du lien social à des moments où les services publics sont en retrait, en luttant contre le sentiment d'abandon et l'isolement des habitants.

Dans le cadre de cette expérimentation, il s'agit de développer en priorité l'action au profit des jeunes en risque de rupture ou de marginalisation et de prévenir les phénomènes de repli et de radicalisation.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ & DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)

Dès 2015, à la suite de l'élaboration d'un audit-diagnostic en matière de prévention et de sécurité sur son bassin de vie, Marne et Gondoire réactive le CISPD, coordinateur local des axes de travail définis au niveau national. Le conseil réunit notamment les maires, le procureur, le sous-préfet, les forces de l'ordre et de secours, l'éducation nationale, les bailleurs sociaux et les services de prévention spécialisés.

La délinquance générale sur le territoire subissant une **augmentation constante de 5%** en moyenne chaque année depuis 2012 (*données issues du diagnostic réalisé en 2015 sur la base des chiffres police nationale et gendarmerie*), il a fallu faire évoluer le dispositif. La sécurité n'était pas une priorité de l'intercommunalité lors du précédent mandat, le **changement de président en 2015** et les **phénomènes sociétaux** que nous connaissons ont remis la **sécurité en première ligne**.

La Communauté d'Agglomération a donc décidé de redonner tout son rôle à cet outil qui définit les priorités et coordonne les actions de tous les intervenants sur le territoire. Une priorité qui suppose une organisation, des dispositifs et un suivi pour **s'adapter à la hausse multiforme de la délinquance**.

PROGRAMME NATIONAL N°1 : Prévention de la délinquance à l'intention des jeunes les plus exposés

- Le **Groupe de Suivi des situations Individuelles (GSI)** a été mis en place sur la commune de **Montévrain** à titre expérimental. Destiné aux **jeunes exposés à la délinquance et à la récidive**, ce groupe doit permettre de faciliter l'identification des situations individuelles difficiles ou pouvant le devenir, d'échanger en qualité de partenaires des informations à caractère confidentiel pour rechercher ensemble des solutions appropriées.
- La signature d'une **convention d'objectifs avec l'École de la Deuxième Chance** permet l'intégration des jeunes du territoire sans perspective professionnelle.
- Le 1^{er} tournoi de futsal intercommunal a permis de réunir une centaine de jeunes du territoire autour d'un moment convivial dans l'objectif de lutter contre les conflits interquartiers.

PROGRAMME NATIONAL N°2 Actions visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

- Mise en place de **missions d'aide aux victimes** dans le cadre de la convention liant la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et l'**association AVIMEJ**, avec des **permanences** proposées à Bussy-Saint-Georges, Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes.
- Tenue d'une **première réunion du réseau** Violences Faites aux Femmes (VIF) autour de l'ordonnance de protection avec **le CISPD des Pays de Meaux, Mme le Procureur de la République et le TGI de Meaux**.
- **Programmation de spectacles** autour des violences faites aux femmes lors du festival PrinTemps de Paroles.
- Fin 2017, **création d'un dépliant** "Violences faites aux femmes" recensant l'ensemble des structures d'accueil et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.
- Mise en place de **formations** à destination des agents communaux et intercommunaux avec **le centre Hubertine Auclert** pour être en mesure d'accompagner et orienter les victimes.

PROGRAMME NATIONAL N°3 Actions visant à améliorer la tranquillité publique

- Les **commissions Gens du Voyage** permettent de réunir, tous les deux mois, les services de Marne et Gondoire, de Saint-Thibault-des-Vignes, de l'Éducation Nationale et de la Police Nationale et le prestataire afin d'échanger sur l'**aire d'accueil de Saint-Thibault-des-Vignes**. Ces réunions saluées par le Secrétaire Général de la Préfecture permettent de mieux organiser la vie de l'aire.
- La **vidéoprotection** au niveau du pôle gare Lagny / Thorigny / Pomponne.
- Les **radars pédagogiques** mis en place dans toutes les villes de Marne et Gondoire a permis de constater la nécessité de réorganiser certaines rues pour limiter les excès de vitesse des automobilistes.
- L'accompagnement des communes dans l'installation de la **Participation Citoyenne**.
- Mise à disposition de services d'assistance autour de la prévention situationnelle dans le cadre de nouveaux programmes de construction.
- Signature d'une convention pour l'intervention de la brigade équestre avec la DDSP.
- Projet de création d'une police intercommunale



HABITAT

PENSER LA POLITIQUE DE PEUPLEMENT POUR UN ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL

VIE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Début 2016, Jean-Paul Michel a été élu au Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), coprésidé par le préfet de région et la présidente du Conseil régional et en a intégré le bureau en décembre 2017. Cet organisme regroupe tous les acteurs publics et privés du logement et, depuis 2012, de l'hébergement et de l'accompagnement social. Il élabore le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, qui fixe les objectifs globaux et leurs déclinaisons locales.

En Marne et Gondoire, entre 2001 et 2015, la construction de 2 109 logements a débuté dans les 15 communes concernées par le Programme Local de l'Habitat (PLH) intercommunal. La Communauté d'Agglomération a adopté son Programme Local de l'Habitat le 21 novembre 2011.

En 2015, une évaluation à mi-parcours pour les années 2011 à 2014 a été présentée devant le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

En 2016, un bilan du PLH actuel a été présenté en bureau puis validé lors du conseil communautaire du 26 septembre 2016.

Le PLH actuel arrivant à échéance, le conseil communautaire du 26 septembre 2016 a engagé l'élaboration du prochain Programme Local de l'Habitat de Marne et Gondoire, qui portera sur la période 2018-2023. Celui-ci devra prendre en compte l'intégration de nouvelles communes et l'évolution du contexte réglementaire, notamment les dispositions portant à 25% des résidences principales le taux de logements locatifs sociaux à atteindre à l'horizon 2025.

LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

En application de la loi Alur (2015), la CIL vise à harmoniser les pratiques en matière d'attributions de logements sociaux et à introduire au niveau intercommunal des orientations pour la mixité sociale et territoriale qui devront être prises en compte lors des commissions d'attributions.

L'intercommunalité a été définie comme l'échelle pertinente de définition des politiques de l'habitat. La volonté de l'État est de réformer la gestion de la demande de logement social et des

politiques en matière d'attribution afin de les rendre plus lisibles, plus transparentes et plus équitables. À cette fin, la loi Alur et la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoient, en plus de nouveaux outils déployés par l'État, l'installation d'une Conférence Intercommunale du Logement dans les intercommunalités qui ont adopté un programme local de l'habitat et mis en œuvre un contrat de ville, ce qui est le cas de Marne et Gondoire.

Créée en 2015, la CIL élabore et suit la politique de peuplement intercommunale.

Cette instance de travail, coprésidée par l'agglomération et l'État, respectivement représentés par le Président et le Sous-Préfet est composée de 3 collèges :

- 1 collège des collectivités territoriales (*les maires des communes et le conseil départemental*)
- 1 collège des professionnels (*action logement, bailleurs sociaux du territoire et maîtrise d'ouvrage d'insertion*)
- 1 collège des usagers (*associations nationales de locataires, les associations de défense des personnes en situation d'exclusion, des représentants des personnes défavorisées*) dont les membres sont désignés par arrêté préfectoral

La CIL doit concevoir la convention intercommunale d'attribution (CIA - document annexé au contrat de ville, document cadre définissant à l'échelle intercommunale les orientations concernant les attributions de logements sociaux). Celui-ci se déclinera ensuite en conventions prévoyant notamment des objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial.

La CIL est également associée à l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social (PPGD), qui devra notamment définir les règles d'enregistrement et le délai maximal de réception des demandeurs. Ce plan qui devra être élaboré par la Communauté d'Agglomération en concertation avec les communes, doit aussi aller plus loin et fixer les modalités d'un système de gestion partagée de la demande et d'un service d'information et d'accueil des demandeurs.

La CIL de lancement a eu lieu le 19 septembre 2016.

ENTRE JANVIER 2015
& JUILLET 2017



74 MÉNAGES
ont reçu une proposition
de la Communauté
d'Agglomération



16 M€
emprunts garantis



492 000€
de participation financière

LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut, sous certaines conditions, garantir des emprunts contractés par les bailleurs sociaux et octroyer des participations financières pour la réalisation de logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire.

LA GARANTIE D'EMPRUNT

- Après association préalable des services, les demandes de garanties d'emprunt sont instruites par le service Habitat.
- Si le projet est recevable, la demande fait l'objet d'un accord de principe du Président.
- Une fois le contrat de prêt émis, l'octroi de la garantie d'emprunt doit faire l'objet d'une décision du bureau communautaire et d'une convention entre le bailleur et la CAMG.
- En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Marne et Gondoire devient **réservataire d'un contingent de logements**, représentant 20% des logements de l'opération.

Lagny-sur-Marne : prêt de 4,34 M€ garanti pour l'acquisition de 33 logements sociaux dont 7 réservés à la Communauté d'Agglomération

Dampmart : prêt de 2,95 M€ garanti pour l'acquisition de 23 logements dont 5 réservés à la Communauté d'Agglomération

Bussy-Saint-Georges : prêt de 8,87 M€ garanti pour la construction de 109 logements dont 22 réservés à la Communauté d'Agglomération

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE LOGEMENT SOCIAL

- Les dossiers finalisés sont ensuite présentés à la Commission Habitat qui émet un avis.
- En cas d'avis favorable, le Président peut prendre la décision d'octroi de subvention correspondant. Cette participation peut aller de **2000 € à 5000 € par logement social PLAI ou PLUS** (*pas de financement pour les PLS*).

Bussy-Saint-Georges : octroi d'une participation financière de 436 000 € au bailleur Emmaüs Habitat pour la réalisation de 109 logements sociaux dont 11 logements réservés pour la Communauté d'Agglomération

Dampmart : octroi d'une participation financière de 56 000 € au bailleur FSM pour la réalisation de 14 logements sociaux dont 1 logement réservé pour la Communauté d'Agglomération

GESTION DU CONTINGENT RÉSERVATAIRE DE MARNE ET GONDOIRE

Marne et Gondoire, comme tout réservataire, est tenu de proposer pour chaque logement au moins 3 candidats à la commission d'attribution du bailleur qui, elle-seule, désigne le candidat retenu.

Au total, Marne et Gondoire a proposé des candidats pour 24 logements locatifs sociaux.

Ainsi, 74 ménages ont reçu une proposition de la Communauté d'Agglomération pour devenir locataire de ces 24 logements :

- 11 refus
- 18 dossiers non recevables par la commission d'attribution
- 21 dossiers acceptables par la CAL mais logements attribués à d'autres candidats
- 24 attributions de logement

MARNE & GONDOIRE VOTRE AGGLO



MARNE et GONDOIRE

communauté d'agglomération



L'action de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire dans votre vie quotidienne

La Communauté d'agglomération réunit 20 communes pour la réalisation d'objectifs communs. Les compétences qu'elle exerce lui permettent d'élargir son champ d'action et d'agir quotidiennement au service de ses habitants.



TOURISME & LOISIRS

- Accueil et promotion auprès de la population locale et des touristes par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Gestion et entretien des équipements intercommunaux à caractère sportif ou touristique ou de loisirs : *halte fluviale, moulin Russon, Centre Aquatique de Marne et Gondoire, etc.*



ARTS & LETTRES

- Actions de soutien à la lecture publique entre les médiathèques du territoire.
- Actions culturelles et musicales ayant un fort rayonnement intercommunal.
- Actions de soutien et de sauvegarde du patrimoine et de l'art.
- Valorisation du conservatoire intercommunal.



TERRITOIRE

- Élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- Développement des déplacements et transports en commun.
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) et zones d'activité d'intérêt communautaire.
- Actions de soutien à l'activité économique.
- Développement numérique.



ENVIRONNEMENT

- Assainissement (acheminement et traitement des eaux usées et pluviales)
- Eau potable (stockage, acheminement et distribution)
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (lutte contre la pollution de l'air, contre les nuisances sonores, maîtrise de la demande d'énergie, collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés)



SÉCURITÉ & PRÉVENTION

- Aides financières et mise en place de partenariats avec les structures œuvrant pour réduire les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.
- Prévention de la délinquance.
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.
- Accueil des gens du voyage.



- Coordination des acteurs de la santé, soutien et participation aux structures d'exercice collectif reconnues d'intérêt communautaire pour les professionnels de santé ainsi que des actions d'information, de prévention et de formation à vocation communautaire.

ACTION SOCIALE



HABITAT

- Programme local de l'habitat (PLH)
- Politique du logement d'intérêt communautaire.
- Actions et aides financières en faveur du logement social et opérations d'intérêt communautaire.
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat.



MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang
77600 Bussy-Saint-Martin

www.marneetgondaire.fr

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemerrier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*),
Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.
Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du
ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Création : Service Communication CAMG